



# AGENDA 21 de MEYRARGUES

## PROGRAMME D' ACTIONS



# SOMMAIRE

1 - LA STRATEGIE AGENDA 21 DE LA COMMUNE.....	3
2 - PRESENTATION GENERALE DU PROGRAMME D' ACTIONS AGENDA 21 .....	5
3 - LE PROGRAMME D' ACTIONS AGENDA 21 DE LA COMMUNE DE MEYRARGUES.....	7

## ORIENTATION 1 : PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET MAITRISE POUR LA COMMUNE DE MEYRARGUES

ACTION N°1 : INTEGRER LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE PLU .....	8
ACTION N°2 : CREER UN ECOQUARTIER OU QUARTIER DURABLE AU SEIN DU VILLAGE .....	10
ACTION N°3 : CREER UN CAHIER DE RECOMMANDATIONS POUR FAVORISER LES PRATIQUES DE CONSTRUCTION ET DE REHABILITATION DURABLES .....	12
ACTION N°4 : CREER UNE CHARTE ENVIRONNEMENTALE POUR TOUS LES PROJETS D' AMENAGEMENT ET PROGRAMMES DE LOGEMENTS .....	14
ACTION N°5 : PREVOIR DES PROGRAMMES DE LOGEMENTS SOCIAUX ET DES LOGEMENTS POUR LES PRIMO-ACCEDANTS .....	16
ACTION N°6 : PROPOSER DES EXONERATIONS DE CHARGES POUR LES INSTALLATIONS D'ENTREPRISES DANS LES ZONES D'ACTIVITES RESPECTANT LE DEVELOPPEMENT DURABLE .....	18
ACTION N°7 : FAVORISER LES CIRCUITS COURTS AVEC L' AGRICULTURE ET L'ARTISANAT LOCAL .....	20
ACTION N°8 : DEVELOPPER LES FOIRES ET MARCHES.....	22
ACTION N°9 : CONSTRUIRE UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION VERSION DURABLE.....	24
ACTION N°10 : PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE PMR DES BATIMENTS PUBLICS ET DES ESPACES PUBLICS .....	26
ACTION N°11 : INCITER AU REGROUPEMENT DES BATIMENTS PUBLICS.....	28
ACTION N°12 : DEVELOPPER LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ACCESSIBLES POUR TOUS SPECIFIQUEMENT SUR LE PLATEAU DE LA PLAINE .....	30

## ORIENTATION 2 : CONTINUER A PRESERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE DE LA COMMUNE

ACTION N°13 : VALORISER LES FAÇADES DU CENTRE ANCIEN .....	33
ACTION N°14 : VALORISER ET INFORMER SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL .....	35
ACTION N°15 : CREER ET DEVELOPPER L'ASSOCIATION 'MEMOIRES ET HISTOIRE DU VAL DE DURANCE .....	37
ACTION N°16 : METTRE EN PRATIQUE UNE GESTION DURABLE DES ESPACES VERTS.....	39
ACTION N°17 : ERADICHER LES DECHARGES SAUVAGES.....	41
ACTION N°18 : ORGANISER UNE CONCERTATION AUTOUR DE LA GESTION DES FORETS.....	43
ACTION N°19 : AMELIORER DE FAÇON QUALITATIVE LES ESPACES PUBLICS EN INTEGRANT LE DEVELOPPEMENT DURABLE .....	45
ACTION N°20 : REALISER UN PLAN DE CIRCULATION INTEGRANT LES DEPLACEMENTS DOUX ET RENFORÇANT LA SECURITE ROUTIERE.....	47
ACTION N°21 : MODERNISATION DU QUARTIER DE LA COUDOUROUSSE GARE POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE MULTIMODALE .....	49
ACTION N°22 : INVESTIR DANS DES VEHICULES PROPRES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX.....	51

## ORIENTATION 3 : AVOIR UNE GESTION DURABLE ET ECONOMIE DES RESSOURCES

ACTION N°23 : INTEGRER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DANS LES PROJETS DE CONSTRUCTION ET/OU DE REHABILITATION DE BATIMENTS COMMUNAUX.....	54
ACTION N°24 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D' ENERGIES RENOUVELABLES .....	56
ACTION N°25 : POURSUIVRE LES ACTIONS POUR LIMITER LES CONSOMMATIONS D' ENERGIE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX .....	58
ACTION N°26 : POURSUIVRE LA RENOVATION ET L'AMELIORATION DE L' ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE BUT D' ECONOMISER L' ENERGIE .....	60
ACTION N°27 : SECURISER LA DISTRIBUTION DE L'EAU DE VILLE PAR LA SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE .....	62
ACTION N°28 : LIMITATION DES CONSOMMATIONS D'EAU DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX .....	64
ACTION N°29 : VEILLER AU MAINTIEN DU TRI SELECTIF AU NIVEAU DE LA POPULATION ET DES SERVICES MUNICIPAUX .....	66
ACTION N°30 : DEVELOPPER LE COMPOSTAGE SUR LA COMMUNE.....	68
ACTION N°31 : DEMATERIALISATION DES SERVICES DE LA MAIRIE .....	70
ACTION N°32 : SENSIBILISER LES PERSONNELS MUNICIPAUX AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET A L'APPLICATION CONCRETE DANS LEURS MISSIONS.....	72
ACTION N°33 : INSTAURER DES REPAS BIOLOGIQUES AU RESTAURANT MUNICIPAL INTERGENERATIONNEL.....	74
ACTION N°34 : INTEGRATION DE CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DANS LES MARCHES .....	76

## ORIENTATION 4 : FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LA SOLIDARITE

ACTION N°35 : ORGANISER DES ACTIVITES INTERGENERATIONNELLES .....	79
ACTION N°36 : MONTER UN PROJET PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF POINT JEUNE .....	81
ACTION N°37 : POURSUIVRE LES ATELIERS DE PREVENTIONS POUR LES PERSONNES AGEES .....	83
ACTION N°38 : POURSUIVRE LES MANIFESTATIONS ECO-RESPONSABLES.....	85
ACTION N°39 : AMELIORER LES SERVICES AUX ASSOCIATIONS.....	87
ACTION N°40 : INFORMER LES MEYRARGUAIS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE .....	89
ACTION N°41 : REALISER UN PROGRAMME ANNUEL DE SENSIBILISATION SUR L' ENVIRONNEMENT POUR LES JEUNES MEYRARGUAIS .....	91
ACTION N°42 : VALORISER LES BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES DE L' AGRICULTURE LOCALE .....	93

# 1 - LA STRATEGIE AGENDA 21 DE LA COMMUNE

---

La stratégie de l'Agenda 21 de la commune de Meyrargues découle du diagnostic territorial et de son partage avec les acteurs locaux au travers de l'enquête de perception et des réunions publiques. Un groupe de travail s'est réuni pour traduire les enjeux du diagnostic en objectifs. La stratégie proposée a pu être ainsi formalisée une première fois en Comité de Pilotage, puis réajustée en fin de démarche grâce au travail approfondi réalisé par les élus dans le cadre du PADD, équivalent de la stratégie pour le PLU. Les objectifs communs avec le PADD sont repérés par un astérisque (\*).

La stratégie comporte 4 grandes orientations déclinées en 15 objectifs. Elle a permis de structurer l'élaboration du programme d'actions.

## **ORIENTATION 1 : PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET MAITRISE POUR LA COMMUNE DE MEYRARGUES**

La projection démographique envisagée pour la commune s'inscrit dans une croissance modérée avec un taux de variation annuel de 1,1% amenant la population de la commune aux environs des 4000 habitants en 2020.

L'accueil de nouveaux habitants et l'évolution du profil des ménages nécessitent le développement des logements. De plus, le nombre de logements sociaux présents sur la commune représentant uniquement 13% du parc total, la commune prévoit de développer les logements sociaux de manière à respecter les 25% imposés par la loi SRU.

Concernant l'emploi, avec 37 emplois pour 1000 habitants, la commune est déficitaire en emplois pour les Meyrarguais.

Compte-tenu des enjeux et besoins spécifiques à la commune, les objectifs poursuivis dans le cadre de cette première orientation sont les suivants :

**Objectif n°1 : Organiser le développement urbain en privilégiant une approche sociale et environnementale**

**Objectif n°2 : Favoriser le maintien et la création d'emplois à Meyrargues**

**Objectif n°3 : Maintenir le niveau d'équipement et de services en cohérence avec la croissance démographique\***

## **ORIENTATION 2 : CONTINUER A PRESERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE DE LA COMMUNE**

La commune dispose d'un patrimoine naturel, historique et paysager remarquable. Elle a dès lors engagé un grand nombre d'actions pour préserver ce patrimoine mais ces actions doivent être poursuivies pour davantage valoriser ce patrimoine et pour améliorer qualitativement les espaces publics.

Ainsi, les objectifs fixés dans le cadre de cette orientation sont les suivants :

**Objectif n°1 : Participer à la valorisation des éléments remarquables liés à l'identité Meyrarguaise\***

**Objectif n°2 : Préserver les grands équilibres écologiques\***

**Objectif n°3 : Redonner de la qualité aux espaces publics\***

**Objectif n°4 : Améliorer les conditions de déplacement et de stationnement\***

### **ORIENTATION 3 : AVOIR UNE GESTION DURABLE ET ECONOMIQUE DES RESSOURCES**

La commune de Meyrargues a engagé un certain nombre d'actions pour gérer de façon économe ses ressources (consommation d'eau par habitant inférieure à la moyenne nationale, quantité de déchets par habitants inférieure à la moyenne nationale...), mais des efforts et de nouvelles actions sont à mettre en œuvre pour limiter les consommations en énergie, protéger la ressource en eau et accroître le tri sélectif.

Ainsi, les objectifs propres à cette orientation sont les suivants :

**Objectif n°1 : Gérer durablement l'énergie**

**Objectif n°2 : Assurer la protection de la ressource en eau\***

**Objectif n°3 : Continuer à diminuer les déchets à la source et augmenter le tri sélectif**

**Objectif n°4 : Avoir une gestion éco-responsable de la commune**

### **ORIENTATION 4 : FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LA SOLIDARITE**

La collectivité a la volonté de jouer un rôle actif en matière de solidarité en direction des publics fragile et souhaite éduquer les différents publics au Développement Durable pour faire évoluer les comportements, favoriser l'émergence d'une éco-citoyenneté partagée par tous et la participation citoyenne à la vie communale.

Dans le cadre de cet axe stratégique, la commune de Meyrargues se fixe les axes suivants :

**Objectif n°1 : Soutenir les actions de solidarité en direction des publics fragiles**

**Objectif n°2 : Répondre aux besoins des personnes âgées et de la jeunesse**

**Objectif n°3 : Dynamiser la vie locale**

**Objectif n°4 : Informer les Meyrarguais sur les bonnes pratiques environnementales**

## 2 - PRESENTATION GENERALE DU PROGRAMME D' ACTIONS AGENDA 21

---

### Le programme d'actions

Le programme d'actions de l'AGENDA 21 de Meyragues est issu d'un important processus participatif. Sur les 224 propositions émises lors des ateliers de concertation, la municipalité s'est engagée à mettre en oeuvre 42 actions pour répondre aux objectifs définis dans la stratégie.

### La fiche action

Les actions de l'Agenda 21 de Meyrargues sont directement accessibles et renseignées à partir d'un **logiciel** créé spécialement par la société SLK Ingénierie pour la ville. Ce système permet de **centraliser et de diffuser les informations auprès de tous les services de la commune**. Vous pouvez consulter le site à partir de l'adresse <http://ea21meyrargues.slkingenierie.com/> (Nom d'utilisateur : services, Mot de passe : porteurs).

Dans le présent rapport, nous avons choisi de présenter l'ensemble des fiches actions du programme d'actions, sachant que dans chaque fiche action, les champs suivants apparaissent :

- Identification du n° de la fiche
- L'intitulé de l'action
- La date de démarrage de l'action
- La date de fin de l'action
- La description de l'action
- La contribution de l'action au développement durable
- Les acteurs
- Le montant d'investissement, de fonctionnement et des subventions
- Les indicateurs de suivi et de résultat
- Les finalités et domaines
- L'orientation et les objectifs de la stratégie de développement durable de la commune

**REPARTITION DES ACTIONS PAR ORIENTATION ET PAR OBJECTIF/ STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNE DE MEYRARGUES**

ORIENTATIONS AGENDA 21	OBJECTIFS AGENDA 21	NOMBRE D'ACTIONS	TOTAL DES ACTIONS/ ORIENTATIONS
ORIENTATION 1 : PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET MAITRISE POUR LA COMMUNE DE MEYRARGUES	Objectif n°1 : Organiser le développement urbain en intégrant une approche sociale et environnementale	<b>5</b>	<b>12</b>
	Objectif n°2 : Favoriser le maintien et la création d'emplois à Meyrargues	<b>3</b>	
	Objectif n°3 : Maintenir le niveau d'équipement et de services en cohérence avec la croissance démographique	<b>4</b>	
ORIENTATION 2 : CONTINUER A PRESERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE DE LA COMMUNE	Objectif n°1 : Participer à la valorisation des éléments remarquables liés à l'identité Meyrarguaise	<b>3</b>	<b>10</b>
	Objectif n°2 : Préserver les grands équilibres écologiques	<b>3</b>	
	Objectif n°3 : Redonner de la qualité aux espaces publics	<b>1</b>	
	Objectif n°4 : Améliorer les conditions de déplacement et de stationnement	<b>3</b>	
ORIENTATION 3 : AVOIR UNE GESTION DURABLE ET ECONOMIE DES RESSOURCES	Objectif n°1 : Gérer durablement l'énergie	<b>4</b>	<b>12</b>
	Objectif n°2 : Assurer la protection de la ressource en eau	<b>2</b>	
	Objectif n°3 : Continuer à diminuer les déchets à la source et augmenter le tri sélectif	<b>2</b>	
	Objectif n°4 : Avoir une gestion éco-responsable de la commune	<b>4</b>	
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LA SOLIDARITE	Objectif n°1 : Soutenir les actions de solidarité en direction des publics fragiles	<b>1</b>	<b>8</b>
	Objectif n°2 : Répondre aux besoins des personnes âgées et de la jeunesse	<b>2</b>	
	Objectif n°3 : Dynamiser la vie locale	<b>2</b>	
	Objectif n°4 : Informer les Meyrarguais sur les bonnes pratiques environnementales	<b>3</b>	

En fonction des 5 finalités du cadre de référence, les actions contenues dans le programme d'actions de l'Agenda 21 Meyrargues se répartissent de la manière suivante :

- **35 actions pour l'épanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie**
- **33 actions pour la lutte contre le changement climatique**
- **33 actions pour la dynamique de développement suivant des modes de production responsables**
- **32 actions pour la cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations**
- **31 actions pour la préservation de la biodiversité**

### **3 - LE PROGRAMME D' ACTIONS AGENDA 21 DE LA COMMUNE DE MEYRARGUES**

---

## **ORIENTATION 1 : PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET MAITRISE POUR LA COMMUNE DE MEYRARGUES**

Objectif n°1 : Organiser le développement urbain en favorisant une approche sociale et environnementale

Objectif n°2 : Favoriser le maintien et la création d'emplois à Meyrargues

Objectif n°3 : Maintenir le niveau d'équipement et de services en cohérence avec la croissance démographique



## ACTION N°1

Intitulé de l'action : **Intégrer le développement durable dans le PLU**

Date de démarrage de l'action : septembre 2009

Date de fin de l'action : permanent

### Description de l'action :

Le PLU de la commune de Meyrargues est en cours d'élaboration. La commune s'est fortement étalée dans les années 80. Un des objectifs du PLU est de freiner l'étalement urbain au profit d'une urbanisation plus dense en continuité des pôles existants : le village et le quartier de la gare. - La délibération prescrivant l'élaboration du PLU définit les objectifs suivants :

- l'amélioration du fonctionnement urbain, en développant les liens entre quartiers et en poursuivant l'aménagement du centre historique
- la maîtrise des extensions urbaines, entre projets d'activités nouvelles et habitat
- la prise en compte des risques et nuisances au travers d'actions de préservation de l'environnement et du cadre de vie
- la valorisation de l'identité de Meyrargues autour de son centre-ville et d'une recherche de qualité urbaine dans les zones d'activités
- le développement d'un habitat diversifié, favorisant une certaine mixité sociale, au travers de la contribution de la commune à la mise en oeuvre de la politique globale de logement - - l'organisation des déplacements au sein de la commune et vis-à-vis des territoires périphériques - - la préservation des espaces agricoles et la mise en valeur des espaces naturels

La démarche PLU est associée à l'Agenda 21 pour certaines orientations du PADD (en cours d'élaboration) .

Elle a associé aussi une Evaluation de l'Etat Initial de l'Environnement.

Le cahier des charges du PLU a prévu cinq Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Ces OAP définiront sur cinq zones :

- les formes urbaines et consommation d'espace
- la destination des espaces
- les performances énergétiques
- les liaisons mode doux
- les éléments naturels et/ ou patrimoniaux à préserver ...

## En quoi l'action contribue-t'elle au Développement Durable ?

### **En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

Favoriser les modes doux / la création de places pour les vélos dans les programmes de logements - Possibilité de bonification pour la performance énergétique

### **En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

Evaluation environnementale du PADD - Repérage et protection de trames bleues et vertes

### **En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

Favoriser la mixité fonctionnelle des espaces - Favoriser les modes doux - Prise en compte des risques et nuisances sonores

### **En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

Favoriser la mixité intergénérationnelle dans les programmes de logements en intégrant des espaces publics (OAP)

### **En matière de production et de consommation responsables ? :**

Acteurs : Sandra THOMANN ; Olivier MOENARD

Coût de l'action : 88000 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 88000 € TTC

### Objectifs de l'action :

Trouver les leviers à partir des OAP et la réglementation pour atteindre la performance énergétique, favoriser les modes doux, diversifier les formes urbaines, préserver les espaces naturels...

Indicateurs d'efficacité : Mesures prises en faveur du développement durable

### Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;

## ACTION N°2

Intitulé de l'action : **Créer un écoquartier ou quartier durable au sein du village**

Date de démarrage de l'action : début 2015

Date de fin de l'action :

### Description de l'action :

L'actuel stade est situé au coeur du village et bénéficie d'un emplacement stratégique pour créer un nouveau quartier. Le terrain est une propriété communale desservie par les réseaux eau et assainissement.

La mairie a réalisé l'acquisition foncière pour déplacer cet équipement.

La création d'un nouveau quartier doit traduire des objectifs de développement durable :

- qualité énergétique des bâtiments et choix d'implantation
- intégration d'espaces publics ouverts à tous pour un véritable quartier et non un espace résidentiel fermé sur lui-même
- intégration de cheminement doux
- prise en compte des eaux pluviales
- mixité sociale et fonctionnelle
- participation citoyenne

La commune se rapprochera de la Communauté du Pays d'Aix qui a mis en place un référentiel quartier durable.

## En quoi l'action contribue-t-elle au Développement Durable ?

### En matière de lutte contre le changement climatique ? :

- réduction des consommations énergétiques par les bâtiments

### En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :

- prise en compte des écoulements d'eaux pluviales
- respect et protection de la rivière
- plantation

### En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :

- accessibilité du quartier pour tous

### En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :

- mixité sociale avec des logements pour tous

### En matière de production et de consommation responsables ? :

- mise en place des dispositifs permettant de réduire les coûts de gestion pour les propriétaires

Acteurs : comité de pilotage ; David GRAVEL

Coût de l'action : 0 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 0 € TTC

### Objectifs de l'action :

Créer un quartier durable -

Indicateurs d'efficacité : % de logement sociaux – Pourcentage de couverture des besoins par des énergies renouvelables

### Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Promouvoir un développement équilibré et maîtrisé pour la commune de Meyrargues

Objectif : Organiser le développement urbain en privilégiant une approche sociale et environnementale

## ACTION N°3

Intitulé de l'action : **Créer un cahier de recommandations pour favoriser les pratiques de construction et de réhabilitation durables**

Date de démarrage de l'action : septembre 2013

Date de fin de l'action :

### Description de l'action :

Aujourd'hui, les critères de la construction traditionnelle et standardisée ne répondent pas forcément aux critères de développement durable. Beaucoup d'évolutions et d'innovations sont en cours et ne sont pas forcément connues du public ni appliquées par les collectivités.

La mairie de Meyrargues souhaite se doter d'un cahier de recommandations pour favoriser les pratiques de construction et de réhabilitation durables.

Ce cahier servira à la commune elle-même dans la réalisation de ses projets, mais son objet est d'être accessible au plus grand nombre (mise en ligne sur le site de la commune, réalisation d'une plaquette, intégration dans le PLU).

La réalisation de ce cahier sera coordonnée par un comité de pilotage (élus et membres de la CEDEC) qui prendra contact avec des associations existantes localement.

Le travail de réflexion à engager doit articuler la dimension architecturale et paysagère aux nouveaux modes de construction adaptés au niveau local.

Une mission pourra être confiée à un bureau d'études d'architectes et d'énergéticiens pour apporter l'information nécessaire en matière de labellisation, orienter les choix, rédiger le cahier.

## En quoi l'action contribue-t 'elle au Développement Durable ?

### **En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

Maîtrise des consommations et demandes d'énergie

### **En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

Valorisation du patrimoine paysager

Préservation de la diversité des milieux et des paysages

### **En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

Lutte contre les nuisances sonores

### **En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

Contribution à l'accès au logement sain et salubre

### **En matière de production et de consommation responsables ? :**

Aménagement durable du territoire (référentiels HQE, urbanisme durable) - Privilégier les pratiques professionnelles durables

Acteurs : Sandra THOMANN ; David GRAVEL

Coût de l'action : 6000 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 6000 € TTC

### Objectifs de l'action :

Inscrire les projets dans leur contexte - Prendre soin de l'implantation des bâtiments - Construire des projets performants dans l'utilisation et la gestion des ressources - Prévoir des chantiers verts

Indicateurs d'efficacité : Rédaction du cahier de recommandations – Nombre de cahiers diffusés ou téléchargés

### Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Promouvoir un développement équilibré et maîtrisé pour la commune de Meyrargues

Objectif : Organiser le développement urbain en privilégiant une approche sociale et environnementale

## ACTION N°4

Intitulé de l'action : **Créer une charte environnementale pour tous les projets d'aménagement et programmes de logements**

Date de démarrage de l'action : septembre 2013

Date de fin de l'action : permanent

### Description de l'action :

Meyrargues disposant d'un état des lieux et d'un diagnostic environnemental détaillé de son territoire, souhaite que ses aménagements soient en adéquation avec les objectifs visés et soient le plus exemplaires possible en matière d'environnement.

La commune souhaite donc établir une charte environnementale qui précise pour tous les aménagements :

- le diagnostic des principales sensibilités,
- les principaux enjeux de la commune en matière d'aménagement,
- les objectifs retenus,
- les principales recommandations en matière d'aménagement (imposer les démarches Haute Qualité Environnementale, solaire sur les nouveaux bâtiments, favoriser les énergies renouvelables, matériaux faiblement émissifs et peu consommateurs, chantiers verts, choix des espèces végétales, gestion des eaux pluviales, éclairage, préservation des couloirs écologiques, clotures perméables à la faune, revêtements de sol perméable, ...).

Pour chaque projet d'aménagement, cette charte devra imposer de prendre en compte les impacts (bruit, air, eau, déchets, biodiversité, risques).

De plus, dans ce cahier des charges apparaîtra la nécessité de prendre en compte les paysages, de se reporter à l'étude paysagère du PLU et de valoriser la qualité des paysages dans les zones d'urbanisation (entrées de ville, zone d'activités)

## En quoi l'action contribue-t 'elle au Développement Durable ?

### **En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

Le choix de matériaux et de techniques de rénovation ou d'aménagement faiblement émissives sont favorables à la lutte contre le changement climatique.

### **En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

En proposant des techniques permettant d'éviter les pollutions chroniques ou accidentelles. - En limitant les consommations en eau, électricité, chauffage ... En prenant en compte le diagnostic écologique réalisé : ne pas s'implanter dans les zones sensibles, préserver la biodiversité existante, proposer des aménagements qui lui permettent de se développer.

### **En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

La charte environnementale intègre l'amélioration du cadre de vie.

### **En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

### **En matière de production et de consommation responsables ? :**

La charte environnementale propose d'adopter un mode de consommation responsable, en favorisant circuit court, et matériaux préservant les ressources et les milieux.

Acteurs : Sabine HUGOUNENC ; David GRAVEL

Coût de l'action : 4000 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 4000 € TTC

### Objectifs de l'action :

Réaliser des aménagements avec une performance environnementale optimum - Réaliser des chantiers verts - Limiter l'impact sur l'environnement des chantiers et aménagements réalisés

Indicateurs d'efficacité : Nombre de chantiers verts réalisés

### Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Promouvoir un développement équilibré et maîtrisé pour la commune de Meyrargues

Objectif : Organiser le développement urbain en privilégiant une approche sociale et environnementale

## ACTION N°5

Intitulé de l'action : **Prévoir des programmes de logements sociaux et des logements pour les primo-accédants**

Date de démarrage de l'action : 2012

Date de fin de l'action :

### Description de l'action :

La commune de Meyrargues dispose de 1599 logements en 2007 avec une progression moyenne annuelle de 26 logements sur la période 1999-2007.

Le parc de logements sociaux est de 183 logements en 2008 soit environ 13 % du parc du logement. L'offre en locatif social, essentiellement située en centre ville, est répartie entre les quartiers de la Pourane (168 logements) et la Volubièrre (15 logements).

Ce parc ne satisfait pas pleinement la demande croissante émanant des jeunes actifs et des personnes âgées.

Pour répondre à cette demande et aux objectifs du PLH du Pays d'Aix, la commune devra construire 23 logements sociaux, dont 6 « classiques » + 7 en « accession encadrée + 10 en « libre ». - Le PADD du PLU devra répondre aux objectifs du PLH et de la loi Duflot (25%).

Pour favoriser la mobilité résidentielle et la primo-accession pour les jeunes actifs, la commune se rapprochera de la Communauté du Pays d'Aix qui a mis en place deux types d'aides : -

- Une aide à la production destinée aux maîtres d'ouvrage dans le cadre d'opérations spécifiques
- Une aide, allant de 3 000 € à 4 000 €, destinée aux ménages afin de déclencher le dispositif Pass Foncier qui facilite les conditions d'accession à la propriété.

Préalablement réservée au logement individuel, la loi sur la Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (loi du 25 mars 2009), étend le Pass Foncier au logement collectif.

La commune qui possède la maîtrise foncière pour ses projets de logement travaillera aussi avec les bailleurs sociaux pour favoriser la création de logements sociaux et l'accession sociale. Elle est aussi en contact avec Réseau Ferré de France qui possède du foncier sur la commune. Les négociations sont en cours.

**En quoi l'action contribue-t 'elle au Développement Durable ?**

**En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

**En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

**En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**  
Contribution à l'accès au logement sain et salubre

**En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**  
Favoriser la mixité sociale  
Lutter contre les inégalités sociales  
Favoriser la solidarité et les rencontres entre les générations, et les habitants

**En matière de production et de consommation responsables ? :**

Acteurs : Sandra THOMANN ; Olivier MOENARD

Coût de l'action : 0 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 0 € TTC

Objectifs de l'action :

Permettre l'accession à la propriété des jeunes actifs primo accédants. - Répondre aux objectifs du Programme Local de l'Habitat de la Communauté du Pays d'Aix en matière de logements sociaux. - Prévoir la mixité sociale et générationnelle dans les futurs programmes d'habitat.

Indicateurs d'efficacité : nombre de logements sociaux

Finalités :

- L'épanouissement de tous les etres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Promouvoir un développement équilibré et maîtrisé pour la commune de Meyrargues

Objectif : Organiser le développement urbain en privilégiant une approche sociale et environnementale

## ACTION N°6

Intitulé de l'action : **Proposer des exonérations de charges pour les installations d'entreprises dans les zones d'activités respectant le Développement Durable**

Date de démarrage de l'action : courant 2014

Date de fin de l'action : permanent

### Description de l'action :

La commune possède sur son territoire une zone d'activités en voie de requalification. Cette zone d'activités était autrefois liée à l'implantation de l'usine de conserverie Barbier - Dauphin qui a fermé au milieu des années 80. Cette usine a laissé place à une friche industrielle durant plus de 20 ans. En 2011, le site a fait l'objet d'une première reconversion avec l'installation d'un centre commercial. D'autres locaux abandonnés jouxtent des entreprises anciennes ( savonnerie, fabrique de meubles...).

La zone de 14 hectares fait l'objet d'études en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix et la CPA. Elle fait aussi l'objet d'une orientation d'aménagement au PLU car cette zone contient aussi une gare.

Meyrargues est une commune résidentielle où 80 % des habitants travaillent hors de la commune et elle est peu attractive en matière d'emploi pour ses résidents avec un indicateur d'emploi faible (cf Diagnostic PLU).

Ce secteur avec un centre commercial et une gare constitue un enjeu fort de développement pour la commune. Cette zone est située en entrée de ville et la commune est soucieuse de son devenir en terme de qualité architecturale et environnementale mais aussi de développement économique.

La Mairie souhaite aider les entreprises qui viendront s'installer et qui respecteront le développement durable ( Normes HQE, démarche BDM...) dans leur mode de construction et / ou dont la vocation sera tournée vers une démarche de développement durable. - La Mairie souhaite inciter par des moyens à définir ( financier, réduction taxe d'aménagement... ).

## En quoi l'action contribue-t 'elle au Développement Durable ?

### **En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

Respect des normes sur les rejets comme CO<sub>2</sub> -  
Réduction des flux: transport, stockage,  
Lutte contre les nuisances sonores

### **En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

Respect des normes sur les besoins naturels: eau, gaz, électricité, air, - Lutte contre la pollution des milieux -  
Préservation des ressources naturelles (eau,air,sol)

### **En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

Lutte contre les nuisances sonores  
Développement des services à la population

### **En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

Respect des zonings organisant la vie du territoire

### **En matière de production et de consommation responsables ? :**

Aménagement durable du territoire (référentiels HQE, urbanisme durable)  
Utilisation de filières locales et durables

Acteurs : Gérard MORFIN ; Olivier MOENARD

Coût de l'action : à l'étude

Coût de l'action pour la commune: à l'étude

Objectifs de l'action :

Favoriser le développement de l'économie locale ayant une démarche de développement durable

Indicateurs d'efficacité : Nombre entreprises inscrites dans démarches BDM ou autre labellisation

Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Promouvoir un développement équilibré et maîtrisé pour la commune de Meyrargues

Objectif : Favoriser le maintien et la création d'emplois à Meyrargues

## ACTION N°7

Intitulé de l'action : **Favoriser les circuits courts avec l'agriculture et l'artisanat local**

Date de démarrage de l'action : septembre 2013

Date de fin de l'action : pluriannuelle

Description de l'action :

Plusieurs agriculteurs ou artisans travaillent sur la commune et ont la possibilité de commercialiser leurs produits : pomme de terre, huile, savon, pain, ...

La commune, dans la mesure du possible et du respect des règles des marchés publics, favorisera l'approvisionnement en circuit court pour les structures collectives : restaurant scolaire, foyer de l'âge d'or, repas à domicile, mairie...

## En quoi l'action contribue-t 'elle au Développement Durable ?

### **En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

En limitant le transport des produits.

### **En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

En limitant le transport des produits.

### **En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

En proposant des produits locaux et de qualité aux administrés pour les structures collectives.

### **En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

En favorisant des activités locales.

### **En matière de production et de consommation responsables ? :**

En contribuant au maintien et au développement des activités locales.

Acteurs : Gilles DURAND ; Olivier MOENARD

Coût de l'action : 0 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 0 € TTC

### Objectifs de l'action :

Favoriser les circuits courts. - Valoriser les productions locales. - Limiter les frais d'approvisionnement.

Indicateurs d'efficacité : Nombre de marchés conclus

### Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Promouvoir un développement équilibré et maîtrisé pour la commune de Meyrargues

Objectif : Favoriser le maintien et la création d'emplois à Meyrargues

## ACTION N°8

Intitulé de l'action : **Développer les foires et marchés**

Date de démarrage de l'action : mai 2012

Date de fin de l'action :

### Description de l'action :

La concession actuelle, qui comprend un marché dominical et 2 foires à thème par an est régie depuis le 23.01.2006 par délégation de service public avec le mandataire pour une durée de 8 ans. Le résultat de cette délégation n'est pas satisfaisant. Dès aujourd'hui, une reprise de l'organisation générale est nécessaire.

Le choix d'une nouvelle DSP semble être écarté à la faveur d'une régie directe du marché par la commune.

Le projet de requalification d'une nouvelle place de marché (place des Anciens Combattants) est en cours.

Ce projet a entre autre bénéficié d'un 'Fond FISAC marché' ce qui permet de réaliser les équipements nécessaires au bon fonctionnement d'un marché forain (bornes foraines, revêtement spécifique, éclairage, sonorisation, toilettes...).

Cette place sera utilisable dès 2014. A partir de ce moment-là, une régie directe pourra être mise en place.

## En quoi l'action contribue-t-elle au Développement Durable ?

### **En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

La proximité de l'offre de chalandise permet aux consommateurs de s'approvisionner en utilisant des modes de déplacements doux.

### **En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

Une place de marché étudiée spécifiquement pour recevoir l'installation des forains, dans des conditions optimales d'hygiène, de sécurité et de propreté, permet également une gestion de la consommation en eau et électricité mise à leur disposition.

### **En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

L'espace réservé au marché hebdomadaire permet un nettoyage rapide et efficace. La proximité de l'offre de chalandise est aussi appréciable. La diversité des foires organisées justifie la nécessité d'un emplacement convivial.

### **En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

Un marché hebdomadaire est source de rencontres conviviales. Les diverses foires organisées tout au long de l'année attirent toutes les strates sociales de la population et contribuent à la cohésion sociale. Le marché de Noël organisé chaque année est un exemple en la matière grâce à la diversité de participation des associations de commerçants, de parents d'élèves, de la communauté chrétienne entre autres. Les animations gratuites proposées, les dégustations de produits issues du terroir et les possibilités d'achat de produits de qualité offertes à toute la population contribuent à développer le lien social intergénérationnel entre les différentes strates de la population.

### **En matière de production et de consommation responsables ? :**

Un marché de producteurs reconnus de la région géré directement par la commune va permettre de cibler contractuellement les forains, de les sensibiliser à une gestion responsable de leurs outils et d'apporter aux consommateurs une vraie offre de produits de qualité.

Acteurs : Philippe GREGOIRE ; Olivier MOENARD

Coût de l'action : 885500 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 885500 € TTC

Objectifs de l'action :

Favoriser le développement de l'économie locale

Indicateurs d'efficacité : Nombre de forains

Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Promouvoir un développement équilibré et maîtrisé pour la commune de Meyrargues

Objectif : Favoriser le maintien et la création d'emplois à Meyrargues

## ACTION N°9

Intitulé de l'action : **Construire une nouvelle station d'épuration version durable**

Date de démarrage de l'action : janvier 2010

Date de fin de l'action : permanent

Description de l'action :

La station d'épuration existante de 3000 équivalent habitants étant vétuste, il est donc nécessaire de mettre en oeuvre son remplacement pour atteindre une capacité d'accueil de 4000 équivalent habitants.

Le nouvel équipement permettra de collecter les effluents du secteur gare qui fonctionne sous assainissement autonome actuellement.

La commune a souhaité intégrer des éléments de développement durable dans la conception du bâtiment (panneaux solaires, structure bois, récupération des eaux pluviales...) et le traitement des eaux usées.

## En quoi l'action contribue-t-elle au Développement Durable ?

### **En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

Des panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire seront installés sur la toiture pour permettre une réduction de l'empreinte écologique

### **En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

Une récupération des eaux pluviales sera effective et permettra l'arrosage du site et l'alimentation des toilettes

### **En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

La nouvelle station va permettre d'accueillir de nouveaux usagers et de réduire les zones impactées par les assainissements non collectifs

### **En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

Cette station permettra de prendre en compte de nouveaux secteurs fonciers et de pérenniser le réseau existant

### **En matière de production et de consommation responsables ? :**

Le bâtiment sera bioclimatiquement adapté et la STEP permettra la réduction de l'emploi de produits nocifs pour l'environnement

Acteurs : Pierre BERTRAND ; David GRAVEL

Coût de l'action : 2750000 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 2750000 € TTC

### Objectifs de l'action :

Améliorer la gestion des effluents et la capacité ad'hoc pour permettre une gestion durable de la ressource en eau

Indicateurs d'efficacité : Nombre de kW/h produits par les panneaux photovoltaïques

### Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Promouvoir un développement équilibré et maîtrisé pour la commune de Meyrargues

Objectif : Maintenir le niveau d'équipement et de services en cohérence avec la croissance démographique

## ACTION N°10

Intitulé de l'action : **Plan de mise en accessibilité PMR des bâtiments publics et des espaces publics**

Date de démarrage de l'action : octobre 2012

Date de fin de l'action : pluriannuelle

### Description de l'action :

La réglementation oblige les gestionnaires d'ERP à mettre en oeuvre l'accessibilité des bâtiments pour 2015 et de prévoir une planification pluriannuelle des travaux pour les voiries.

Pour ce faire une étude pour un Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics a été lancée en 2013.

Cet audit externe est en cours de finalisation pour recenser les problématiques et conduire la commune à développer une programmation des travaux à réaliser.

L'avenue de la République artère principale du village ancien a fait l'objet de ce diagnostic PAVE et la Mairie a pour projet de requalifier cette voie. Le diagnostic relève un indice d'inaccessibilité de 24 % avec un indice d'accessibilité potentiel de 91 %.

## En quoi l'action contribue-t 'elle au Développement Durable ?

### **En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

Le PAVE va permettre l'amélioration des voiries communales en incitant les usagers à utiliser des modes de transports multimodaux

### **En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

La mise en accessibilité et le PAVE vont également être l'occasion de redonner un aspect qualitatif au patrimoine communal

### **En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

La desserte des ERP et des espaces publics améliore la proximité des services publics pour les usagers

### **En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

L'égalité pour tous et la non discrimination sont les lignes conductrices de cette action, le but étant de disposer de lieux publics ouvert et disponibles pour tous

### **En matière de production et de consommation responsables ? :**

Le marché de travaux devra inclure une démarche environnementale pour leur réalisation

Acteurs : Pierre BERTRAND ; David GRAVEL

Coût de l'action : 208229 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 208229 € TTC

Objectifs de l'action :

Rendre les équipements et les espaces publics accessibles pour tous.

Indicateurs d'efficacité : Linéaire de voirie accessible

Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Promouvoir un développement équilibré et maîtrisé pour la commune de Meyrargues

Objectif : Maintenir le niveau d'équipement et de services en cohérence avec la croissance démographique

## ACTION N°11

Intitulé de l'action : **Inciter au regroupement des bâtiments publics**

Date de démarrage de l'action : janvier 2011

Date de fin de l'action : permanent

Description de l'action :

Le parc immobilier public est pour l'instant relativement concentré au sein du noyau villageois. A l'heure où l'étalement urbain tend à se généraliser même pour la programmation des équipements publics, le choix de la commune est de maintenir ses équipements publics structurants au sein du village. Ainsi, l'école primaire qui nécessite une extension pour répondre aux besoins démographique demeure sur place, et la commune prévoit son agrandissement à proximité.

Dans la même logique , les équipements sportifs disséminés au sein du village seront à terme regroupés sur le plateau de la plaine. Ce déplacement permettra ainsi de libérer de l'espace en centre village et de répondre aux besoins de logements et d'équipements publics. La réhabilitation complète de la médiathèque permet aussi d'ouvrir de nouveaux espaces qui seront utilisés pour les besoins de la mairie, située à moins de 70 mètres ( salle de réunion ...).

Ce regroupement des moyens et des services dans des lieux stratégiques permettra d' éviter des surcoûts, de mutualiser et d'optimiser les locaux. L'étude du centre urbain réalisée par le CAUE a permis de mener cette réflexion préalable au PLU sur les espaces publics et les équipements publics. Le PLU viendra conforter la destination des espaces en mettant en place des emplacements réservés.

## En quoi l'action contribue-t 'elle au Développement Durable ?

### **En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

Réduction des déplacements

### **En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

### **En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

Développement de services à la population regroupés et non éparpillés sur la commune

### **En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

La réflexion sur la mutualisation et le développement des services au sein des bâtiments communaux doit être menée en concertation avec les usagers pour permettre de répondre au mieux aux besoins

### **En matière de production et de consommation responsables ? :**

Acteurs : Pierre BERTRAND ; David GRAVEL

Coût de l'action : 3800000 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 3800000 € TTC

### Objectifs de l'action :

Planifier l'évolution des équipements communaux en cohérence avec la progression démographique

Indicateurs d'efficacité : Nombre de service regroupés

### Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Promouvoir un développement équilibré et maîtrisé pour la commune de Meyrargues

Objectif : Maintenir le niveau d'équipement et de services en cohérence avec la croissance démographique

## ACTION N°12

Intitulé de l'action : **Développer les équipements sportifs accessibles pour tous spécifiquement sur le plateau de la Plaine**

Date de démarrage de l'action : avril 2013

Date de fin de l'action :

### Description de l'action :

La densification nécessaire de l'habitat en vue de lutter contre l'étalement urbain incite à rassembler et déplacer les équipements sportifs vers le plateau de la Plaine acquis en 2011 à la ville de Marseille et ce, afin de libérer du foncier au coeur du village. Une première étude préopérationnelle de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix a été engagée en 2011 sur la zone NDS.

Une Aide à Maîtrise d'Ouvrage a accompagné la commune pour la définition du programme. Un plan de financement a été voté par le Conseil Municipal le 25 avril 2013.

## En quoi l'action contribue-t-elle au Développement Durable ?

### **En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

Le regroupement des structures nécessaires aux pratiques sportives va permettre une gestion plus économe des consommations d'énergie.

### **En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

La valorisation d'espaces dédiés réunis permet une gestion du patrimoine paysager.

### **En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

L'incitation à la pratique sportive dans de bonnes conditions à proximité a un impact direct sur la santé.

### **En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

Le regroupement des équipements sportifs permet et favorise les rencontres ainsi que les échanges sociaux.

### **En matière de production et de consommation responsables ? :**

L'urbanisation regroupée des structures et l'aménagement durable contribuent à une diminution des consommations.

Acteurs : Fabrice POUSSARDIN ; David GRAVEL

Coût de l'action : 3900000 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 3900000 € TTC

### Objectifs de l'action :

Répondre aux besoins des personnes âgées et de la jeunesse - Intégrer dans ce regroupement d'activités sportives une démarche de développement durable dans la construction et la gestion des énergies - Mettre en place une gestion technique des bâtiments

Indicateurs d'efficacité : Pourcentage de couverture des besoins de ces équipements par des énergies renouvelables

### Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Promouvoir un développement équilibré et maîtrisé pour la commune de Meyrargues

Objectif : Maintenir le niveau d'équipement et de services en cohérence avec la croissance démographique

## **ORIENTATION 2 :**

# **CONTINUER A PRESERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE DE LA COMMUNE**

**Objectif n°1 : Participer à la valorisation des éléments remarquables liés à l'identité Meyrarguaise**

**Objectif n°2 : Préserver les grands équilibres écologiques**

**Objectif n°3 : Redonner de la qualité aux espaces publics**

**Objectif n°4 : Améliorer les conditions de déplacement et de stationnement**



## ACTION N°13

Intitulé de l'action : **Valoriser les façades du centre ancien**

Date de démarrage de l'action : septembre 2009

Date de fin de l'action : permanent

### Description de l'action :

La commune a mis en place en 2009 un dispositif d'aides destinées aux particuliers pour restaurer les façades du centre ancien. Un périmètre d'intervention a été défini et un diagnostic réalisé par la CAUE 13 pour une 'opération façades'. Le règlement de l'opération façades est en ligne sur le site de la mairie. Une commission se réunit une fois tous les deux mois (élus, techniciens, architecte).

L'objectif de l'opération est de restaurer les façades en prenant en compte les techniques traditionnelles. - Le financement à hauteur de 40 % du prix des travaux est assuré par la commune et la CPA. Le suivi est réalisé par l'architecte conseil du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (visite sur place, établissement des prescriptions, conformité).

En 2013, une vingtaine de façades ont été restaurées. Cette action contribue à :

- Disposer d'un embellissement du village et a valeur d'exemple sur les choix des matériaux à utiliser.
- Mettre en oeuvre des matériaux parfaitement compatibles avec les maçonneries traditionnelles
- Garantir la pérennité des maçonneries grâce à de meilleurs équilibres hygrométriques
- Inciter à l'utilisation de matériaux pérennes (bois, enduits à la chaux ...)
- Diminuer les consommations énergétiques des bâtiments concernés étant donné que les menuiseries et fenêtres ainsi que les reprises de cheminée sont pris en compte dans cette action.

## En quoi l'action contribue-t'elle au Développement Durable ?

### **En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

De meilleures conditions d'isolation avec la prise en charge des menuiseries et vitrages - Economie de chauffage ou de climatisation des habitations concernées -

### **En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

### **En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

Amélioration des conditions sanitaires des habitants

### **En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

Amélioration esthétique du village

### **En matière de production et de consommation responsables ? :**

Utilisation recommandée de sables locaux

Acteurs : Sandra THOMANN ; Béatrix BOZZO

Coût de l'action : 80000 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 80000 € TTC

### Objectifs de l'action :

Restauration du cadre de vie. -

Indicateurs d'efficacité : Nombre de façades réalisées par an

### Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Continuer à préserver et valoriser le cadre de vie de la commune

Objectif : Participer à la valorisation des éléments remarquables liés à l'identité Meyrarguais

## ACTION N°14

Intitulé de l'action : **Valoriser et informer sur le patrimoine communal**

Date de démarrage de l'action : janvier 2012

Date de fin de l'action : permanent

### Description de l'action :

Meyrargues est connue pour son château du XI<sup>ème</sup> siècle surplombant le village et ses vestiges romains classés aux monuments historiques. Cependant, sur le territoire d'autres traces du patrimoine sont à révéler et à préserver (tracé de l'aqueduc romain, canaux d'irrigation, patrimoine industriel et ferroviaire...)

Une étude initiée par la commune, réalisée en juin 2012, par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 13) a permis d'identifier et de localiser des éléments de patrimoine à valoriser ou préserver. Cet inventaire sera annexé au PLU pour apporter des prescriptions ou des préconisations.

Ces préconisations sont nécessaires à la qualité et à l'identité communale. Cet inventaire a été dressé en faisant participer des citoyens passionnés par l'histoire de Meyrargues. Cet inventaire patrimonial a aussi été valorisé dans le cadre des premières journées du Patrimoine organisées en septembre 2012.

En juin 2013, la 1<sup>ère</sup> participation aux journées nationales de l'Archéologie viendra accentuer cette valorisation et permettre le partage des connaissances historiques des vestiges romains visibles et enfouis de notre territoire communal.

Par ailleurs, un circuit guidé naturel et historique, inauguré en janvier 2012, propose au grand public la découverte du patrimoine communal (un cheminement qui parcourt le centre historique pour rejoindre la colline où a été construite une table d'orientation, la mise en place de plaques signalétiques qui identifient des lieux historiques).

Un office de tourisme (au sein de la médiathèque) permet de renseigner le public, diffuser et échanger les informations communales avec un rayonnement régional.

Concernant le patrimoine historique, une étude en cours pour la mise en valeur des vestiges de l'aqueduc romain (vestiges classés aux Monuments Historiques le 07.11.1922) permettra de disposer d'une connaissance globale de l'ouvrage, d'identifier et évaluer les travaux de restauration nécessaires à la pérennisation du monument.

Le PLU viendra apporter dans sa réglementation et ses annexes les prescriptions et recommandations.

Il s'agit aussi d'encourager le développement d'initiatives protectrices en créant une association de bénévoles autour de l'axe touristique.

## En quoi l'action contribue-t 'elle au Développement Durable ?

### **En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

Incidence sur le patrimoine naturel : la connaissance du milieu permet un respect de la nature.

### **En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

Mise en valeur du patrimoine paysager et lutte contre la pollution des milieux.

### **En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

Accès à la pratique d'activité sportive douce. Lutter contre le vandalisme en faisant prendre conscience de l'intérêt de sauvegarde du patrimoine.

### **En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

Favorise les rencontres générationnelles entre les habitants et les touristes.

### **En matière de production et de consommation responsables ? :**

Privilégie durablement l'aménagement et la sauvegarde du patrimoine.

Acteurs : Philippe GREGOIRE ; David GRAVEL

Coût de l'action : 80000 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 80000 € TTC

### Objectifs de l'action :

Valoriser le patrimoine bâti meyrarguais.

Indicateurs d'efficacité : Nombre de manifestations

### Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Continuer à préserver et valoriser le cadre de vie de la commune

Objectif : Participer à la valorisation des éléments remarquables liés à l'identité Meyrarguais

## ACTION N°15

Intitulé de l'action : **Créer et développer l'association 'Mémoires et Histoire du Val de Durance**

Date de démarrage de l'action : mars 2013

Date de fin de l'action : permanent

### Description de l'action :

Les Ateliers A 21 du printemps 2012 avaient soulevé le besoin de création d'une association pour la préservation et la valorisation du patrimoine. Fondée en 2013 par un groupe d'habitants de Meyrargues, l'association 'Mémoires de Histoire du Val de Durance' est présidée par Francis Brun et a vocation à s'élargir notamment à des habitants des communes du Val de Durance (Saint-Paul-lez-Durance, Jouques, Peyrolles-en-Provence, Le Puy-Sainte Réparate, Saint-Estève-Janson, Charleval et Mallemort).

Le but de l'association est de valoriser les mémoires et l'histoire, de créer des liens entre les générations (transmissions des anciens), de créer des liens entre anciens et nouveaux habitants, de tisser des coopérations avec les villes voisines. L'association a pour but de « Contribuer au développement des recherches et de la valorisation des mémoires et de l'histoire du Val de Durance notamment ». –

L'association produira des montages vidéo/textes/photos ; des expositions virtuelles sur les thématiques choisies. Il s'agit de constituer progressivement une vidéothèque des mémoires et de l'histoire. - Chaque « produit » est une vidéo de 55 minutes qui alterne une narration, des témoignages, des documents et des images fixes ou non.

Les documents confiés à l'association sont rapidement copiés et rendus à leurs propriétaires. La collecte des témoignages et des différents documents est réalisée par les membres de l'association en - partenariat avec les groupes concernés par le thème. Exemple « La lutte contre le feu en Val de Durance ». Si besoin est l'association MHVD sollicite les archives de l'INA.

Le montage est réalisé par MHVD, éventuellement en partenariat avec - les départements SATIS et cinéma de l'université.

L'objectif est de créer deux productions par an.

Les thèmes envisagés sont très nombreux, ci-joint une liste non exhaustive :

- Le football
- La chasse
- Le Félibrige
- L'agriculture
- Les écoles publiques
- Les activités industrielles et artisanales
- Les paroisses
- La Deuxième Guerre mondiale

Les produits seront déposés dans l'Espace des Mémoires de la médiathèque de Meyrargues qui sera créé et visibles sur rendez-vous. Ils pourront aussi être présentés à la demande dans les communes du Val de Durance.

**En quoi l'action contribue-t 'elle au Développement Durable ?**

**En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

**En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

**En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**  
Accès à la culture pour tous - Accès à la connaissance

**En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**  
Favoriser la solidarité et les rencontres entre les générations, et les habitants - Favoriser la coopération entre les territoires

**En matière de production et de consommation responsables ? :**

Acteurs : Philippe MIOCHE ; Philippe LEGAC

Coût de l'action : 3000 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 3000 € TTC

Objectifs de l'action :

L'objectif de l'action est valoriser les mémoires et l'histoire, de créer des liens entre les générations (transmissions des anciens), de créer des liens entre anciens et nouveaux habitants, de tisser des coopérations avec les villes voisines. - -

Indicateurs d'efficacité : Nombre de films produits

Finalités : ;

- L'épanouissement de tous les etres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Continuer à préserver et valoriser le cadre de vie de la commune

Objectif : Participer à la valorisation des éléments remarquables liés à l'identité Meyrarguais

## ACTION N°16

Intitulé de l'action : **Mettre en pratique une gestion durable des espaces verts**

Date de démarrage de l'action : novembre 2012

Date de fin de l'action :

Description de l'action :

Les plantations et aménagements paysagers nécessitent une gestion différenciée et globale pour s'inscrire dans la démarche de l'A21.

Un diagnostic détaillé, réalisé par un paysagiste-conseil du CAUE va permettre d'élaborer un véritable plan d'action de développement durable et concerté pour la gestion des espaces verts publics.

Ce diagnostic est partagé avec les services techniques en charge des espaces verts. Il aboutira à un plan d'actions permettant d'utiliser des végétaux adaptés au climat local. De plus il permettra de faire connaître les techniques de rétention d'eau et sera en lien avec l'action sur le compostage collectif de proximité. A terme, il est envisagé de mettre en place un outil de gestion des espaces verts

## En quoi l'action contribue-t 'elle au Développement Durable ?

### **En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

Informier et mettre en application la circulaire ministérielle du 11 novembre 2011 interdisant le brûlage de déchets verts à l'air libre permettant la lutte et la diminution de la pollution atmosphérique

### **En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

La gestion globale des espaces verts va contribuer à la préservation des ressources en ciblant les actions nécessaires ou pas dans l'aménagement paysager.

### **En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

La priorité à la préservation des paysages et espaces naturels améliorent la qualité du cadre de vie. - L'interdiction du brûlage de déchets verts à l'air libre à un impact direct sur la santé des habitants.

### **En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

L'incitation à partager les espaces communaux urbains pour embellir les rues contribue au partage des espaces.

### **En matière de production et de consommation responsables ? :**

Le suivi de l'entretien des espaces permet la diminution d'emploi de produits chimiques.

Acteurs : Philippe GREGOIRE ; David GRAVEL

Coût de l'action : 12400 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 12400 € TTC

Objectifs de l'action :

Protéger et maintenir la biodiversité - Préserver la ressource eau.

Indicateurs d'efficacité : Consommation en produits phytosanitaires

Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Continuer à préserver et valoriser le cadre de vie de la commune

Objectif : Préserver les grands équilibres écologiques

## ACTION N°17

Intitulé de l'action : **Eradiquer les décharges sauvages**

Date de démarrage de l'action : septembre 2013

Date de fin de l'action : pluriannuelle

### Description de l'action :

#### Contexte :

- constatation de décharges sauvages
- évaluation du volume et du poids à enlever.
- évaluation de l'accessibilité.
- vérifier la propriété du terrain (public ou privé)
- faire un état des lieux écrit et prise de photos de la situation
- poursuivre pénalement les auteurs

#### Objectifs :

- enlever des encombrants abandonnés, déchargés dans la nature.
- nettoyer complètement un lieu souillé, pollué, dégradé.
- préserver la nature

#### Moyens :

- avec les services techniques de la municipalité, Communauté du Pays d'Aix pour le recyclage et le Grand Site Sainte Victoire pour les épaves, faire connaître cette action aux Meyrarguais pour deux raisons : un effet plus ou moins dissuasif pour les pollueurs et permettre à chaque citoyen concerné de participer à cette action.

## En quoi l'action contribue-t 'elle au Développement Durable ?

**En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

**En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

Le nettoyage et l'enlèvement d'ordures et d'encombrants situés en zones naturelles, contribue à protéger la faune et la flore locales, et participe activement à la lutte contre la pollution de la terre, de l'eau, de l'air, et du paysage.

**En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

Contribue grandement à l'embellissement des lieux naturels empruntés par les promeneurs, les sportifs, les touristes...

**En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

**En matière de production et de consommation responsables ? :**

Acteurs : Marylène LOGEAIS ; Marylène LOGEAIS

Coût de l'action : 0 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 0 € TTC

Objectifs de l'action :

Eradiquer les décharges sauvages.

Indicateurs d'efficacité : Nombre de décharges sauvages éradiquées /an

Finalités : ;

- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Continuer à préserver et valoriser le cadre de vie de la commune

Objectif : Préserver les grands équilibres écologiques

## ACTION N°18

Intitulé de l'action : **Organiser une concertation autour de la gestion des forêts**

Date de démarrage de l'action : avril 2014

Date de fin de l'action : permanent

### Description de l'action :

La surface forestière représente 2332 hectares dont 846 en forêt communale et 1386 en forêt privé. La commune de Meyrargues possède ainsi un patrimoine boisé très important et riche en terme de biodiversité, mais soumis à une pression très forte du fait de sa proximité d'importants centres urbains et du fait des multiples usages qui en sont faits.

Chasseurs, randonneurs, motocross, 4x4, VTT, quads, joggeurs, ... pratiquent la forêt meyrarguais pour certains dans le respect du milieu, pour d'autres en s'affranchissant de toute règle et créant ainsi d'importants dommages sur le milieu notamment en pratiquant le 'hors piste' pour les engins motorisés.

En sus, les professionnels qui interviennent dans la gestion forestière ne pratiquent pas tous le débroussaillage sélectif et l'impact en terme d'érosion des sols et de biodiversité peut être catastrophique.

De nombreux Meyrarguais, usagers ou habitants de ces espaces, ont ainsi exprimé le souhait de participer à des réunions visant à organiser la gestion de ces lieux. L'idée d'un conseil de gestion des forêts permettant de traiter les questions sur les terrains, les forêts, le bois mort, les insectes a été émise. - La Charte Forestière du Territoire de la Communauté du Pays d'Aix est un outil peu utilisé et la Mairie inscrira son action sur 'faire prendre conscience aux communes du Pays d'Aix du potentiel de production de la Forêt' et 'inciter les actions concertées regroupant forêts publiques et forêts privées'.

Aujourd'hui, il s'agit pour la Commune de promouvoir un lieu de concertation des différents acteurs et usagers afin que les espaces boisés meyrarguais soient préservés tout en offrant de multiples usages. Un élu référent sera nommé pour suivre les actions de la Charte Forestière Territoire.

Un comité local se réunira à un rythme trimestriel pour échanger sur les questions de :

- gestion des espaces boisés
- fréquentation
- multi-usages
- accès
- protection - - ...

Il s'agira d'un comité de concertation qui n'aura pas de pouvoir décisionnel, dont l'avis ne sera pas opposable, mais qui a bien vocation à coordonner les usages par la concertation.

## En quoi l'action contribue-t-elle au Développement Durable ?

### **En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

Incidence de l'action sur le patrimoine naturel

### **En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

Préservation de la diversité des milieux et des paysages

- Préservation des ressources naturelles (eau,air,sol)
- Valorisation du patrimoine paysager
- Lutte contre la pollution des milieux

### **En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

### **En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

Favoriser la démocratie participative

### **En matière de production et de consommation responsables ? :**

Privilégier les pratiques professionnelles durables

Acteurs : Frédéric BLANC ; David GRAVEL

Coût de l'action : 0 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 0 € TTC

### Objectifs de l'action :

Prévenir l'érosion des sols et de la biodiversité tout en permettant les multi-usages - Avoir une gestion raisonnée de l'espace communal boisé - Informer sur la réglementation, les accès, les pratiques et les risques

Indicateurs d'efficacité : Nombre de rencontres organisées

### Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Continuer à préserver et valoriser le cadre de vie de la commune

Objectif : Préserver les grands équilibres écologiques

## ACTION N°19

Intitulé de l'action : **Améliorer de façon qualitative les espaces publics en intégrant le Développement Durable**

Date de démarrage de l'action : septembre 2013

Date de fin de l'action : permanent

### Description de l'action :

Afin de lutter contre la banalisation des espaces publics et leur appauvrissement au fil du temps, résultat d'utilisation non maîtrisée de matériaux et de matériels, la commune a demandé, dans un premier temps, un schéma directeur des espaces publics au CAUE. Elle a aussi entrepris l'aménagement de plusieurs espaces (la Place Vincent Scotto en 2012, et la requalification en cours des espaces publics d'un quartier d'habitat social).

Dans la continuité du schéma de principe du CAUE, et ce pour harmoniser l'utilisation des matériels et des matériaux, elle a mandaté le CAUE pour l'aider à la réalisation d'une charte afin d'assurer une continuité et une harmonie entre les différents projets.

Cette charte vise à harmoniser :

- Eclairage urbain
- Mobilier Urbain
- Signalétique
- Revêtements de sols ...

Cette charte servira de guide pour les services techniques.

**En quoi l'action contribue-t 'elle au Développement Durable ?**

**En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

**En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

Valorisation du patrimoine paysager - Limitation de l'imperméabilisation des sols

**En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

Articuler espaces publics et lien social.

**En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

**En matière de production et de consommation responsables ? :**

Clauses développement durable dans les marchés publics et choix des matériaux

Acteurs : David GRAVEL ; Agents Municipaux Services Techniques

Coût de l'action : 2383000 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 2383000 € TTC

Objectifs de l'action :

Redonner de la qualité aux espaces publics

Indicateurs d'efficacité : Nombre de places publiques créés ou requalifiés

Finalités : ;

- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Continuer à préserver et valoriser le cadre de vie de la commune

Objectif : Redonner de la qualité aux espaces publics

## ACTION N°20

Intitulé de l'action : **Réaliser un plan de circulation intégrant les déplacements doux et renforçant la sécurité routière**

Date de démarrage de l'action : juin 2012

Date de fin de l'action :

### Description de l'action :

L'augmentation modérée mais permanente augmentation de population au sein de la commune nous amène à requalifier certains axes importants proches du centre ancien ainsi qu'en direction des quartiers extérieurs.

Le plan de circulation dans l'artère principale du centre village va être modifié pour fluidifier le trafic des véhicules, créer du stationnement réglementé proche des commerces et des trottoirs normalisés pour sécuriser le cheminement des piétons.

Il est envisagé de renouveler périodiquement l'organisation du dispositif 'Marchons vers l'école' pour inciter les parents à l'accompagnement de leurs enfants à l'école à pied. Des voies piétonnes et cyclables vont être aménagées vers les grands axes extérieurs.

Les entrées de ville requalifiées pour faciliter et sécuriser leurs fréquentations routières, intégreront également la circulation des piétons et cyclistes dans leur aménagement.

L'installation d'un point de covoiturage incite l'utilisation de ce dispositif.

Le renforcement et l'incitation à l'utilisation du bus sont augmentés grâce à la facilité de traversée du village et l'augmentation de ses points de desserte sur la commune.

La révision complète de la signalétique communale permet désormais de se situer très précisément sur les chemins des quartiers extérieurs.

Le système métrique de repérage est indispensable aux services de secours , facilite les tournées des facteurs et livreurs.

## En quoi l'action contribue-t 'elle au Développement Durable ?

### **En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

L'incitation au covoiturage permet une réduction d'émission de gaz dans l'atmosphère.

### **En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

La police municipale renouvelle son action 'Marchons vers l'école' et organise annuellement deux journées éducatives ouvertes à tous pour sécuriser la circulation de tous, prévenir les accidents et lutter contre la pollution en incitant à l'entretien régulier de son véhicule.

### **En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

La facilité de circulation et de stationnement des véhicules en favorise l'utilisation tout en diminuant les nuisances sonores et olfactives.

### **En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

La réalisation de trottoirs normalisés et de places de stationnement règlementaire permet et incite la population à leur utilisation. La police municipale peut également mener un travail préventif voire répressif pour la bonne utilisation des espaces dédiés. La fête du Vélo organisée chaque année, participe au rassemblement des générations et à l'incitation d'utilisation des modes doux.

### **En matière de production et de consommation responsables ? :**

La modification du comportement des habitants, grâce à l'aménagement durable des voies circulatoires, contribue à - l'utilisation plus raisonnée des véhicules et la fréquentation des commerces de proximité.

Acteurs : Philippe GREGOIRE ; David GRAVEL

Coût de l'action : 8600 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 8600 € TTC

### Objectifs de l'action :

Encourager les déplacements multimodaux et les mobilités douces

Indicateurs d'efficacité : Linéaire de cheminements piétonniers restaurés

### Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Continuer à préserver et valoriser le cadre de vie de la commune

Objectif : Améliorer les conditions de déplacement et de stationnement

## ACTION N°21

Intitulé de l'action : **Modernisation du quartier de la Coudourousse Gare pour favoriser le développement de l'offre multimodale**

Date de démarrage de l'action : septembre 2013

Date de fin de l'action : permanent

### Description de l'action :

Meyrargues possède sur son territoire une gare SNCF sur la ligne Marseille-Briançon. Cette gare est située au quartier de la Coudourousse où se sont développées des activités à partir du début du XIX<sup>ème</sup> siècle. Après une période de déclin industriel la zone est en voie de requalification. D'anciennes friches ont cédé la place à un centre commercial.

Cette zone constitue un territoire à enjeux pour l'avenir de Meyrargues. La présence de la gare vient renforcer la dimension stratégique.

L'objectif est de faire de la gare un futur pôle d'échanges permettant le rabattement des voitures et des bus. Son renforcement nécessite de mener la réflexion au niveau de l'ensemble du quartier et de son articulation au centre ancien en améliorant les réseaux de voiries et en prévoyant les cheminements pour les piétons et les cyclistes.

La commune en cela s'inscrit dans le PDU en cours d'élaboration au niveau de la CPA.

De plus le quartier sera identifié dans le futur SCOT comme une zone d'activités dont il faudra renforcer la requalification. Une étude de la CPA a été menée en 2012.

Le comité de pilotage travaille en partenariat avec la CPA, Réseau Ferré de France, et le bureau d'études en charge du PLU pour réaliser le zonage des espaces et prévoir les emplacements réservés.

Une orientation d'aménagement et de programmation est prévue au PLU avec la possibilité de créer du logement pour faire de ce quartier de vie un lieu de vie et non un simple pôle de report modal. Enfin, la prise en compte des nuisances sonores et leur réduction se retrouvera dans le zonage du PLU.

## En quoi l'action contribue-t-elle au Développement Durable ?

### **En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

Réduction des pollutions atmosphériques en incitant à la limitation de l'usage de l'automobile

### **En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

### **En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

Lutte contre les nuisances sonores - Contribution à l'accès à des logements sociaux sur le foncier RFF.

### **En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

Mixité fonctionnelle (logement, emploi, service)

### **En matière de production et de consommation responsables ? :**

Modification des modes de comportement de mobilité - Aménagement durable quartier (référentiels HQE, urbanisme durable) -

Acteurs : Comité de pilotage ; David GRAVEL

Coût de l'action : 0 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 0 € TTC

### Objectifs de l'action :

Développer l'offre multimodale à partir de la gare - Créer des liaisons piétonnes sécurisées pour accéder à la gare - Réduction des gaz à effet de serre

Indicateurs d'efficacité : Nombre de stationnements – Taux de fréquentation de la gare

### Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Continuer à préserver et valoriser le cadre de vie de la commune

Objectif : Améliorer les conditions de déplacement et de stationnement

## ACTION N°22

Intitulé de l'action : Investir dans des véhicules propres pour les services municipaux

Date de démarrage de l'action : mars 2013

Date de fin de l'action : pluriannuelle

### Description de l'action :

La Mairie dispose de 4 véhicules dits de tourisme plus 2 petits camions et engins de travaux. Aujourd'hui le marché de l'automobile propose une palette de véhicules électriques qui pourraient certainement répondre aux cahiers des charges des véhicules utilisés par la Mairie pour la réalisation de ses missions.

Par ailleurs, de nombreuses communes équipent certains agents de mode de déplacement doux, type vélo.

Cette action pourra se décliner sous trois entrées :

1- Il est proposé d'étudier la possibilité de renouvellement du parc de véhicules avec une partie du parc qui pourrait se constituer de véhicules dits propres. N'ayant pas assez de recul sur ce nouveau marché il est proposé que, avant le renouvellement de son marché de véhicule, que la Mairie :

- contacte d'autres collectivités qui ont conduit cette expérience en région, notamment la commune voisine qui est rentrée dans cette démarche,
- intègre le réseau commande publique et développement durable, animé par l'Agence Régionale Pour l'Environnement, qui travaille sur les achats responsables et qui permet de capitaliser et partager les expériences des collectivités ;
- définisse ensuite le nombre de véhicules qui pourrait être concerné
- mette en place un dispositif d'évaluation de l'utilisation de ces véhicules dans la réalisation des missions et dans l'impact sur la consommation de carburant;

En fonction des résultats de cette expérimentation, la Commune décidera de la poursuite, voire du développement de l'utilisation de ce type de véhicules.

2- Par ailleurs, afin de permettre le rechargement, si la Commune acquiert des véhicules électriques, sera étudiée la possibilité d'installer une borne de rechargement sur la Commune et l'ouverture, de cette borne, et les conditions de cette ouverture à l'usage des citoyens.

3- Il est également proposé d'étudier la possibilité de mise en place de VTT pour la police municipale notamment.

## En quoi l'action contribue-t-elle au Développement Durable ?

### En matière de lutte contre le changement climatique ? :

Réduction des pollutions atmosphériques

### En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :

Réduction des effets de la pollution sur la biodiversité

### En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :

Réduction des nuisances sonores

### En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :

### En matière de production et de consommation responsables ? :

Réduction de la dépendance aux énergies fossiles

Acteurs : Olivier MOENARD ; David GRAVEL

Coût de l'action : 41293 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 41293 € TTC

### Objectifs de l'action :

Parvenir à réduire le bilan carbone de la commune en améliorant la performance écologique des modes de transport.

Indicateurs d'efficacité : Nombre de véhicules achetés

### Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Continuer à préserver et valoriser le cadre de vie de la commune

Objectif : Améliorer les conditions de déplacement et de stationnement

## **ORIENTATION 3 :**

# **AVOIR UNE GESTION DURABLE ET ECONOME DES RESSOURCES**

Objectif n°1 : Gérer durablement l'énergie

Objectif n°2 : Assurer la protection de la ressource en eau

Objectif n°3 : Continuer à diminuer les déchets à la source et augmenter le tri sélectif

Objectif n°4 : Avoir une gestion éco-responsable de la commune



## ACTION N°23

Intitulé de l'action : **Intégrer la qualité environnementale dans les projets de construction et/ou de réhabilitation de bâtiments communaux**

Date de démarrage de l'action : mars 2012

Date de fin de l'action : permanent

### Description de l'action :

Les bâtiments publics sont pour la plus part anciens. L'école primaire date du début du XX ème siècle, c'est le bâtiment le plus ancien. La mairie, les locaux de la poste ( qui appartiennent à la communes ) ont été construits dans les années 60.

Dans l'ensemble le parc immobilier public a plus de 30 ans et est fortement énergivore.

L'objectif de l'action est d'intégrer la qualité environnementale pour les projets de réhabilitation des bâtiments communaux.

Un premier projet est en cours de réalisation avec la réhabilitation de la médiathèque qui s'est inscrite dans une démarche Bâtiments Durables Méditerranéens.

Les nouveaux projets de réhabilitation ou de construction devront aussi s'inscrire dans cette démarche BDM prenant en compte le cahier des charges de Qualité Environnementale Bâtiments ou équivalent. Cela pourra concerner :

- L'extension de la crèche (+40 places dans l'immédiat)
- L'agrandissement de la cantine scolaire et de la capacité d'accueil de l'école
- Le déplacement du centre aéré au niveau du plateau de la Plaine

La démarche Bâtiments Durables Méditerranéens a été développée par des professionnels du bâtiment adhérents de l'association Bâtiments Durables Méditerranéens, avec le soutien financier de la Région P.A.C.A et de l'Europe. Elle est à la fois un référentiel d'auto-évaluation sur les aspects environnemental, social et économique, mais aussi un système d'accompagnement humain et technique et une validation finale du niveau de performance par une commission inter-professionnelle.

La Démarche BDM est un Système Participatif de Garantie (SPG) sur les projets de bâtiments durables neufs ou réhabilités en Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Chaque fois qu'un bâtiment est construit ou réhabilité il sera nécessaire d'améliorer son confort thermique et de mettre en place des systèmes fonctionnant avec des énergies renouvelables (solaire, voir éolien) –

L'aspect qualitatif tant dans les matériaux que dans le process constructif doit être mis en exergue pour valoriser le bâti, les bâtiments pourront récupérer les eaux pluviales pour l'arrosage et pour les WC -

## En quoi l'action contribue-t-elle au Développement Durable ?

### En matière de lutte contre le changement climatique ? :

Maîtrise des consommations et demandes d'énergie  
Réduction de gaz à effet de serre liés au bâti

### En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :

Préservation des ressources naturelles (eau,air,sol)

### En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :

### En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :

### En matière de production et de consommation responsables ? :

Aménagement durable du territoire (référentiels HQE, urbanisme durable)  
Utilisation de filières locales et durables (bois,solaire,emploi)  
Privilégier les pratiques professionnelles durables  
Inclure des clauses développement durable dans les marchés publics

Acteurs : Sabine HUGOUNENC ; David GRAVEL

Coût de l'action : 598100 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 598100 € TTC

### Objectifs de l'action :

Intégrer la qualité environnementale dans les projets de construction ou de réhabilitation. La commune montrera l'exemple.

Indicateurs d'efficacité : Consommation énergétique des bâtiments – Pourcentage de couverture des besoins énergétiques par les énergies renouvelables

### Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Avoir une gestion durable et économe des ressources

Objectif : Gérer durablement l'énergie

## ACTION N°24

Intitulé de l'action : Favoriser le développement d'énergies renouvelables

Date de démarrage de l'action : janvier 2010

Date de fin de l'action :

Description de l'action :

La commune a investi en 2008 dans l'installation de panneaux solaires sur le toit de l'école primaire et dans un candélabre photovoltaïque implanté près d'un arrêt de bus isolé. - Elle va équiper la toiture de la salle du plateau de la Plaine de panneaux solaires et la Carraire de Vaumartin (en campagne) de candélabres photovoltaïques.

La commune a aussi commandé une étude d'opportunité sur l'utilisation d'une chaudière à bois dans des locaux publics.

La commune dispose également de foncier dont elle envisage une mutation pour la création de parcs solaires (sur l'emplacement d'une ancienne décharge brute et sur une zone classée NA au POS actuel pour laquelle la mutation en zone d'activité est compromise par la présence d'un gazoduc).

La commune est en cours de modification de POS pour permettre la création d'une micro-centrale solaire. - Son cadre d'action s'inscrit dans cadre du Plan Climat Energie Territoire de la CPA et le développement d'énergies renouvelables (solaire, bois énergie, ...)

## En quoi l'action contribue-t 'elle au Développement Durable ?

### **En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

Réduction des Gaz à Effet de Serre - Maîtrise des consommations et demandes d'énergie

### **En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

Lutte contre la pollution des milieux

### **En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

### **En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

### **En matière de production et de consommation responsables ? :**

Modification des modes de comportement et de consommation - Utilisation de filières locales et durables (bois,solaire,emploi)

Acteurs : Pierre BERTRAND ; David GRAVEL

Coût de l'action : 112000 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 112000 € TTC

### Objectifs de l'action :

Participer aux objectifs du mix énergétique

Indicateurs d'efficacité : Puissance produite par les équipements mis en place

### Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Avoir une gestion durable et économe des ressources

Objectif : Gérer durablement l'énergie

## ACTION N°25

Intitulé de l'action : **Poursuivre les actions pour limiter les consommations d'énergie dans les bâtiments communaux**

Date de démarrage de l'action : janvier 2011

Date de fin de l'action : permanent

### Description de l'action :

Les bâtiments communaux sont tous très anciens et utilisent l'électricité ou le gaz pour le chauffage. L'objectif est de réduire les consommations énergétiques. La commune a adhéré en 2011 au dispositif en économie partagée mis en place par la CPA.

Un économiseur de flux a :

- réalisé des diagnostics thermiques sur les bâtiments communaux
- proposé des préconisations pour réduire les dépenses énergétiques
- organisé des journées de formation des agents communaux

Il a aussi assuré un suivi des consommations de chauffage et d'électricité et assisté la commune dans les solutions énergétiques à mettre en place pour la réhabilitation de la médiathèque pour qu'elle obtienne le label BBC.

Ce dispositif a permis en 2012 de générer une économie réelle sur les bâtiments communaux de 10 200 euros TTC (par rapport à 2011) soit environ 200 000 kWh d'économisés. Ces économies pourront être supérieures car toutes les interventions n'ont pas été réalisées.

Pour réduire les dépenses énergétiques d'autres actions sont à renforcer :

- sensibilisation des comportements humains (agents, enfants des écoles, membres des associations) par des journées d'information et des affiches dans les locaux
- réalisation d'un inventaire du patrimoine communal et d'un programme d'intervention
- affichage d'indicateur sur les bâtiments communaux
- mise en place de nouveaux moyens techniques (gestion technique des bâtiments)
- création d'une ligne budgétaire des économies réalisées pour des investissements futurs visant la réduction de la dépense énergétique. -

## En quoi l'action contribue-t 'elle au Développement Durable ?

### En matière de lutte contre le changement climatique ? :

Maîtrise des consommations et demandes d'énergie  
Réduction de gaz à effet de serre liés au bâti

### En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :

Lutte contre la pollution des milieux

### En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :

### En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :

### En matière de production et de consommation responsables ? :

Modification des modes de comportement et de consommation  
Adhésion au référentiel Bâtiments Durables Méditerranéens ou autres labels

Acteurs : Sandra THOMANN ; David GRAVEL

Coût de l'action : 5045 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 5045 € TTC

### Objectifs de l'action :

Réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics - Faire évoluer les comportements en regard des usages

Indicateurs d'efficacité : Gain en consommation énergétiques au fil des années

### Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Avoir une gestion durable et économe des ressources

Objectif : Gérer durablement l'énergie

## ACTION N°26

Intitulé de l'action : **Poursuivre la rénovation et l'amélioration de l'éclairage public dans le but d'économiser l'énergie**

Date de démarrage de l'action : janvier 2011

Date de fin de l'action :

### Description de l'action :

La commune de Meyrargues a adhéré au dispositif d'économe de flux mis en place par la CPA qui participe au suivi des consommations et des factures EDF/ compteurs. Elle adhère aussi au Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône (SMED).

La Mairie est inscrite dans le dispositif SMED13 pour la réalisation d'un diagnostic d'éclairage public par une convention de financement.

Ce diagnostic comprendra :

- le recueil des données
- le relevé cartographique et la constitution d'une base de données SIG qui sera intégrée dans la base de données communautaire
- un inventaire technique
- les mesures d'éclairement pour un linéaire de 5 km
- l'inventaire financier
- le schéma directeur de rénovation

Par ailleurs, la mairie a commencé à changer certains éclairages publics par des LEDS ou du photovoltaïques.

## En quoi l'action contribue-t-elle au Développement Durable ?

### En matière de lutte contre le changement climatique ? :

Maitrise des consommations d'énergie

### En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :

### En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :

Une meilleure gestion implique moins de charges pour la collectivité et donc les citoyens

### En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :

### En matière de production et de consommation responsables ? :

Modification des comportements et des consommations avec par exemple la réduction de l'éclairage nocturne.

Acteurs : Jean DEMENGE ; David GRAVEL

Coût de l'action : 58612 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 58612 € TTC

### Objectifs de l'action :

Réduction des coûts de l'éclairage public

Indicateurs d'efficacité : Nombre de nouveaux candélabres installés – Gains en consommations électriques

### Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Avoir une gestion durable et économe des ressources

Objectif : Gérer durablement l'énergie

## ACTION N°27

Intitulé de l'action : **Sécuriser la distribution de l'eau de ville par la Société du Canal de Provence**

Date de démarrage de l'action : janvier 2014

Date de fin de l'action : 31/12/2014

### Description de l'action :

Les services de l'Etat (Préfecture) exigent la sécurisation de la distribution de l'eau de la ville pour des raisons de sécurité et santé publique. Le système actuel de pompage au lieu-dit le Lion d'Or et de stockage (de 2 fois 500m3) est unitaire et doit être doublé par sécurité.

Le bouclage de la distribution n'est pas entièrement réalisé. Il convient donc de prévoir une alimentation de substitution d'origine différente et commutable sur le réseau de distribution d'eau de la Société du Canal de Provence.

La solution retenue consiste à prévoir une aire de stationnement pour une station mobile de potabilisation louée (en cas de besoin) et raccordée au réseau de la Société du Canal de Provence existant (carrefour de la Baraque).

## En quoi l'action contribue-t 'elle au Développement Durable ?

**En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

**En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

Sécurisation en cas de baisse de la nappe phréatique

**En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

Permettre des raccordements supplémentaires tout en assurant la sécurité de l'ensemble du réseau.

**En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

Augmentation des usagers raccordés au réseau

**En matière de production et de consommation responsables ? :**

Acteurs : Pierre BERTRAND ; David GRAVEL

Coût de l'action : 150000 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 150000 € TTC

Objectifs de l'action :

- Aménagement de l'aire de stationnement de la station mobile de potabilisation (louée en cas de besoin) raccordable en tuyauteries volantes au réseau du Canal de Provence (proche du giratoire de la Baraque). - -  
Fourniture des réseaux enterrés (Alimentat

Indicateurs d'efficacité : Achat du matériel

Finalités :

- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les etres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Avoir une gestion durable et économe des ressources

Objectif : Assurer la protection de la ressource en eau

## ACTION N°28

Intitulé de l'action : **Limitation des consommations d'eau dans les bâtiments communaux**

Date de démarrage de l'action : janvier 2012

Date de fin de l'action :

### Description de l'action :

#### Contexte:

- Implantation depuis l'année 1901 de 51 compteurs d'eau.
- Manque de suivi des consommations d'eau

#### Objectifs :

- Connaître l'implantation géographique des points de distribution, les utilisateurs (particuliers dans les bâtiments communaux), et l'évolution des consommations sur les 5 dernières années.
- Assurer un suivi des consommations d'eau pour réduire les consommations et limiter les risques de fuite -

#### Moyens :

- Repérage par photos de tous les compteurs
- Analyse de toutes les factures
- Réagir rapidement, à l'annonce par la SEM (Société des Eaux de Marseille) d'une surconsommation semestrielle.
- Procéder à un relevé des compteurs par un agent technique deux fois par an en plus des deux relevés de la SEM
- Mettre en place un suivi au niveau des services techniques (tableau)
- Limiter les consommations d'eau aux fontaines des écoles
- Mettre en place des économiseurs d'eau dans les bâtiments publics
- Limiter le nombre de factures annuelles : passage de 30 à 1 facture globale

## En quoi l'action contribue-t 'elle au Développement Durable ?

### **En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

Incidence de l'action sur le patrimoine naturel

### **En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

Préservation des ressources naturelles (eau,air,sol)

### **En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

### **En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

### **En matière de production et de consommation responsables ? :**

Modification des modes de comportement et de consommation

Acteurs : Sandra THOMANN ; David GRAVEL

Coût de l'action : 1000 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 1000 € TTC

### Objectifs de l'action :

Limitation des consommations d'eau dans les bâtiments communaux - Préservation de la ressource en eau

Indicateurs d'efficacité : Gains en consommations d'eau au fil des années sur les équipements municipaux

### Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Avoir une gestion durable et économe des ressources

Objectif : Assurer la protection de la ressource en eau

## ACTION N°29

Intitulé de l'action : **Veiller au maintien du tri sélectif au niveau de la population et des services municipaux**

Date de démarrage de l'action : janvier 2009

Date de fin de l'action : permanent

### Description de l'action :

La gestion des déchets est déléguée à la Communauté du Pays d'Aix. La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif s'effectue en bacs collectifs et individuels.

Il existe également sur la commune 17 Points d'Apport Volontaires et une déchèterie.

Depuis 2009, la commune a distribué 300 composteurs, fournis par la Communauté du Pays d'Aix, pour le compostage individuel et mis en place des containers bois en résidentiel (terrain >600m<sup>2</sup>).

L'objectif est de diminuer la quantité d'ordures ménagères individuelles et d'améliorer notre cadre de vie.

Il s'agit donc :

- d'augmenter et d'améliorer les quantités de receveurs (Point de regroupement, Point d'apport volontaire )
- d'améliorer leur utilisation : fixe-bacs, sécurité, étiquetage, poteau information
- de sensibiliser toutes les populations concernées: écoles, restaurant scolaire, gymnase, réunions publiques.

Les services communaux montreront l'exemple.

## En quoi l'action contribue-t 'elle au Développement Durable ?

### **En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

Moins d'orures ménagères c'est moins de traitements onéreux et moins de CO<sub>2</sub>

### **En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

Moins d'ordures ménagères et plus de compost c'est mieux pour notre environnement

### **En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

Amélioration des points de regroupement respecte notre environnement

### **En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

Les efforts des uns servent tous les autres

### **En matière de production et de consommation responsables ? :**

Plus de conscience c'est plus d'assurance de mieux consommer

Acteurs : Pierre BERTRAND ; David GRAVEL

Coût de l'action : 6000 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 6000 € TTC

### Objectifs de l'action :

Diminuer les quantités d'OM individuelles passer de 37kgs/an/hab en 2007, puis 50kgs/an/hab en 2010, à 63kgs/an/hab en 2013. - Réutilisation des broyages communaux pour composts des jardins de Mey (14 parcelles). - Améliorer notre cadre de vie. -

Indicateurs d'efficacité : Evolution des tonnages collectés / an en OM et déchets triés

### Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Avoir une gestion durable et économe des ressources

Objectif : Continuer à diminuer les déchets à la source et augmenter le tri sélectif

## ACTION N°30

Intitulé de l'action : **Développer le compostage sur la commune**

Date de démarrage de l'action : mai 2013

Date de fin de l'action : pluriannuelle

### Description de l'action :

La Communauté du Pays d'Aix a distribué aux particuliers disposant d'un jardin un bac de compostage. - Cependant les habitants du centre ancien n'étaient pas concernés par ce dispositif.

En 2012, une enquête auprès des habitants de la rue Zola a été réalisée. Cette enquête a révélé le désir d'une vingtaine de familles de disposer d'un point de compostage collectif de proximité.

En 2013, une opération pilote verra le jour à partir du mois de mai. La Mairie soutient ce projet en partenariat avec le Conseil général 13, la CPA, l'ADEME-PACA, le GERES (Groupe Energies Renouvelables Environnement et Solidarités).

La Communauté du Pays d'Aix a des objectifs de réduction de 7% des biodéchets inscrits dans son Programme Local de Prévention des Déchets en lien avec le Conseil Général des Bouches du Rhône et la Région.

Les principes fondateurs du projet sont les suivants :

- Diffuser la pratique du compostage domestique via des aires de compostage pédagogiques et des outils
- Accompagner l'émergence de projets de compostage de proximité
- Réduire et valoriser les biodéchets à la source

Objectif:

- Permettre à tous les citoyens de prévenir le gaspillage alimentaire, et de réduire, gérer et valoriser leurs biodéchets.

Moyens :

- sensibilisation,
- promotion des attitudes et des solutions
- mise en place de dispositifs
- fonctionnement et évaluation

La Mairie met à disposition un espace de compostage sur la place Victor Hugo. Une structure externe assurera le suivi de l'action en termes d'animation, d'accompagnement pédagogique, de suivi et d'évaluation de l'action.

## **En quoi l'action contribue-t 'elle au Développement Durable ?**

### **En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

- favoriser un équilibre des températures, de l'humidité - - réduire les émanations de Gaz à Effet de Serre par le non brûlage des déchets verts remplacé par le broyage et par la réduction des transports pour apport en déchèterie etc. -

### **En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

- réintroduire la matière organique dans le cycle du vivant - - favoriser l'équilibre naturel et la biodiversité par la remise en place des chaînons manquants du cycle du vivant - - diminuer la consommation d'eau pour le jardinage -

### **En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

- protéger, sauvegarder et réaccéder à un environnement sain par restriction de produits de synthèse - - maintenir une activité physique - - contribuer à l'épanouissement personnel

### **En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

- favoriser une participation citoyenne - - développer un échange et un partage - - établir ou rétablir un lien social à l'échelle de quartier et de vie locale

### **En matière de production et de consommation responsables ? :**

- diminuer un gaspillage alimentaire - - diminuer l'utilisation de ressources importées - - favoriser la consommation de produits locaux - - faire émerger une production locale - - utiliser de manière responsable des produits naturels pour le jardin

Acteurs : Valérie CORLET ; Services techniques

Coût de l'action : 43000 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 43000 € TTC

### Objectifs de l'action :

Continuer à diminuer les déchets à la source et augmenter le tri sélectif

Indicateurs d'efficacité : Nombre d'actions mises en place localement – Nombre de composteurs installés

### Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Avoir une gestion durable et économe des ressources

Objectif : Continuer à diminuer les déchets à la source et augmenter le tri sélectif

## ACTION N°31

Intitulé de l'action : **Dématérialisation des services de la Mairie**

Date de démarrage de l'action : septembre 2011

Date de fin de l'action : permanent

### Description de l'action :

L'entrée dans la société de l'information entraîne une modification profonde des comportements des usagers face aux services. Les collectivités locales ont intégré ces changements, en inscrivant dans leur démarche l'accès à tous aux nouvelles technologies et en favorisant l'attractivité de leur territoire.

Au-delà de l'aménagement numérique du territoire, nécessaire pour le déploiement des services, le défi consiste à s'appuyer sur l'administration électronique pour développer la relation avec les usagers et mettre en oeuvre une administration de qualité.

Cela nécessite une mutation profonde des services de la collectivité, tant dans l'offre de services adaptée aux usagers, que dans les pratiques et l'organisation.

A cette fin, la commune entend :

- assurer l'aménagement numérique de la commune et développer les moyens d'accès et d'accompagnement au plus près des usagers : espaces publics numériques en accès libre, ...
- faciliter et simplifier les démarches administratives en créant un portail de services.

## En quoi l'action contribue-t 'elle au Développement Durable ?

### **En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

Contribuer à réduire les déplacements en amenant l'administration au plus près des citoyens.

### **En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

### **En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

### **En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

Réduire les inégalités sociales dues à la « fracture numérique » en intégrant une relation personnalisée de qualité et l'accompagnement des publics en difficulté.

### **En matière de production et de consommation responsables ? :**

Acteurs : Olivier MOENARD ; Olivier MOENARD

Coût de l'action : 6000 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 6000 € TTC

### Objectifs de l'action :

Développer l'e-administration.

Indicateurs d'efficacité : Mise en oeuvre du portail des services avec authentification et - personnalisation

### Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Avoir une gestion durable et économe des ressources

Objectif : Avoir une gestion éco-responsable de la commune

## ACTION N°32

Intitulé de l'action : **Sensibiliser les personnels municipaux au développement durable et à l'application concrète dans leurs missions**

Date de démarrage de l'action : septembre 2012

Date de fin de l'action : permanent

### Description de l'action :

La commune se doit de montrer l'exemple du fait de sa position d'administration locale que manifeste tant le nombre de ses agents que l'importance des budgets qu'elle gère. Cette volonté s'exprime au travers des actions propres à la commune, dans les pratiques professionnelles de ses personnels.

Pour faire du développement durable une réalité au sein des services communaux, plusieurs chantiers seront conduits :

- La formation au développement durable de tout agent communal. Les plans de formation devront donc veiller à ce que l'approche développement durable figure dans toutes les formations afin d'initier un changement de culture dans les services communaux.
- La réduction des fournitures dans le fonctionnement administratif - tels le papier, les consommables informatiques, l'énergie, les carburants. Cela passera notamment par l'élaboration d'un guide de l'éco-agent afin de permettre à chaque agent d'acquérir les bons réflexes mais aussi par une meilleure utilisation des nouvelles technologies (ex : dématérialisation des rapports des services pour limiter la consommation de papier, utilisation de la visioconférence pour limiter les déplacements,...)
- L'organisation éco-responsable des évènements communaux. - Cela se traduira notamment par la limitation des « jetables » (bouteilles en plastique, nappes en papier...), par une attention particulière apportée à l'origine des produits (locaux, de saison...), l'incitation à la mutualisation des moyens de déplacement (navettes, cars, covoiturage...) ou encore le recours à des centres d'aide par le travail.
- Le développement d'une approche en 'coût global' pour les constructions communales. Dans ce but, une expérimentation sera menée sur la médiathèque afin d'élaborer une méthode et de conduire une évaluation des actions mises en oeuvre.

## En quoi l'action contribue-t 'elle au Développement Durable ?

### En matière de lutte contre le changement climatique ? :

Limitier l'impact environnemental -

### En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :

### En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :

### En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :

Développer l'éco-citoyenneté au travail - Renforcer le travail transversal et se doter d'une culture interne forte -

### En matière de production et de consommation responsables ? :

Réduire les dépenses

Acteurs : Olivier MOENARD ; Olivier MOENARD

Coût de l'action : 7200 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 7200 € TTC

### Objectifs de l'action :

Intégrer le développement durable dans les pratiques professionnelles de la collectivité.

Indicateurs d'efficacité : Nombre d'agents dont la formation spécialisée intègre l'aspect développement durable/an

### Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Avoir une gestion durable et économe des ressources

Objectif : Avoir une gestion éco-responsable de la commune

## ACTION N°33

Intitulé de l'action : **Instaurer des repas biologiques au restaurant municipal intergénérationnel**

Date de démarrage de l'action : septembre 2011

Date de fin de l'action : permanent

### Description de l'action :

La Mairie, suite à une réflexion conduite il y a deux ans, a souhaité permettre l'accès au bio aux personnes recevant les repas, tout en respectant l'équilibre budgétaire de ce service et en n'augmentant pas le coût pour les bénéficiaires.

Le restaurant scolaire municipal propose aujourd'hui, une fois par semaine, des produits bio, ce qui permet de répondre pour partie à la demande et permet de sensibiliser les enfants et les plus âgés à ce type d'alimentation. La demande de certains citoyens est que les enfants et les plus âgés, recevant ces repas, puissent bénéficier d'une cantine bio au quotidien, que ce soit pour les scolaires ou les plus âgés.

Le principal frein aujourd'hui est le prix, alors que certains parents ne règlent déjà pas les montants liés à la restauration de leurs enfants, il semble aujourd'hui difficile d'envisager un autre mode de restauration.

Pourtant d'autres communes du territoire régional (Salon, Mouans Sartoux, Lambesc,...) ont conduit ce type de démarche et ont même été jusqu'à modifier leur mode d'approvisionnement en travaillant avec des producteurs locaux afin de réduire les coûts.

Cette démarche est de longue haleine et il est donc proposé de lancer un travail visant à :

- identifier les citoyens demandeurs d'un restaurant scolaire bio,
- étudier les différentes solutions adoptées par d'autres collectivités sur le territoire régional, notamment en travaillant avec le Réseau Commandes publiques et développement durable, animé par l'Agence Régionale Pour l'Environnement et qui a déjà conduit des actions sur ce sujet;
- analyser le potentiel territorial meyrarguais en terme d'approvisionnement
- analyser les possibilités offertes dans le cadre du code des marchés publics, le critère de proximité étant illégal;
- faire une simulation à court moyen et long terme, de l'impact technique et budgétaire pour la Commune et pour les administrés concernés d'un passage à un restaurant scolaire bio pour en examiner la faisabilité;
- soumettre le projet aux administrés concernés pour voir leur degré d'engagement
- établir un calendrier de mise en oeuvre même si les conclusions de ce travail conduisent à établir seule une possibilité de mise en oeuvre partielle.

## En quoi l'action contribue-t-elle au Développement Durable ?

### **En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

Cette action a un impact moyen sur les émissions Gaz à Effet de Serre : privilégier une agriculture durable, utilisant le moins possible de produits issus de l'industrie chimique réduit le bilan carbone et de même, les circuits courts réduisent les émissions

### **En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

Travailler avec les agriculteurs locaux pratiquant une agriculture biologique ou raisonnée, c'est privilégier la richesse des sols et la diversité des cultures.

### **En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

L'accès à l'agriculture biologique aux scolaires et personnes âgées permet de faire (re)découvrir des aliments frais, diversifiés et surtout pauvres en pesticides et engrais chimiques.

### **En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

La volonté est de permettre l'accès au plus grand nombre de personnes bénéficiant du restaurant municipal à une alimentation saine

### **En matière de production et de consommation responsables ? :**

Circuits courts, production biologique et raisonnée, alimentation saine et diversifiée, dynamisation de l'économie locale

Acteurs : Olivier MOENARD ; Michelle PERROT

Coût de l'action : 28000 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 28000 € TTC

### Objectifs de l'action :

Permettre l'accès aux enfants et aux plus âgés à de la nourriture biologique ou issue d'une agriculture raisonnée, dans une logique de proximité.

Indicateurs d'efficacité : Nombre de repas bio servis/an

### Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Avoir une gestion durable et économe des ressources

Objectif : Avoir une gestion éco-responsable de la commune

## ACTION N°34

Intitulé de l'action : **Intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés**

Date de démarrage de l'action : janvier 2012

Date de fin de l'action : permanent

### Description de l'action :

La Commune de Meyrargues s'attache dès qu'elle le peut à réaliser des achats écoresponsables mais cela reste au coup par coup. Aujourd'hui, dans le cadre de l'Agenda 21, c'est une véritable politique d'achats responsables qu'elle souhaite conduire notamment par l'intégration de clauses sociales et environnementales dans ses marchés publics.

Il est proposé dans un premier temps de participer aux travaux régionaux sur ce sujet afin de capitaliser les expériences des autres collectivités et bénéficier de cahiers des charges formalisés dans ce sens. - En parallèle, chaque marché de la Commune sera examiné au regard des clauses sociales et environnementales à intégrer, de leur échéance et de la faisabilité technique, financière et calendaire de l'intégration de ces clauses.

Dans un deuxième temps, la commune identifiera les marchés sur lesquels intervenir et à quel pas de temps et formalisera un calendrier d'action.

Seront ainsi ciblés par exemple les marchés de fournitures et matériaux, les marchés d'entretiens des locaux, les marchés d'approvisionnement énergétique, les marchés d'équipements des services et des locaux, les marchés d'impression, les marchés liés à l'acquisition de végétaux et de produits phytosanitaires etc...

Afin de mettre en oeuvre cette démarche et de s'assurer de son appropriation par tous, une organisation interne associant, dès l'amont, les agents utilisateurs des prestations sera instaurée (groupes de travail thématique avec comme animateur de l'ensemble de la démarche, un référent 'marchés publics responsables' au niveau du DGS).

## En quoi l'action contribue-t-elle au Développement Durable ?

### En matière de lutte contre le changement climatique ? :

Privilégier des achats publics responsables permet de faire appel à des produits et services dont le bilan carbone est en général moindre que les produits plus couramment utilisés

### En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :

Minorer l'utilisation de polluants, notamment dans les produits d'entretien ou les matériaux, privilégier le recyclages des consommables permet de réduire l'impact sur le milieu et les sous sols

### En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :

L'usage de produits moins toxiques pour l'environnement conduit à un impact nettement plus positif pour l'homme.

### En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :

L'association de toutes les équipes internes dès l'amont permet un travail concerté et non subi. - Les clauses sociales des marchés permettent de privilégier une économie responsable en terme de Gestion des Ressources Humaines.

### En matière de production et de consommation responsables ? :

Les produits et services ciblés sont issus des circuits de production responsables; la valorisation des déchets issus de l'activité des services de la Mairie est aussi envisagé permettant de diminuer l'impact sur l'environnement; par ailleurs, l'utilisation de clauses sociales dans les marchés permet de privilégier des entreprises responsables en terme de Gestion des Ressources Humaines.

Acteurs : Olivier MOENARD ; Olivier MOENARD et David GRAVEL

Coût de l'action : 0 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 0 € TTC

### Objectifs de l'action :

Permettre à la Commune de s'inscrire dans une démarche d'achats durables et ainsi participer à l'évolution de l'économie en faveur d'une économie plus responsable.

Indicateurs d'efficacité : Nombre de marchés intégrant des clauses sociales et/ou environnementales / an

### Finalités :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Avoir une gestion durable et économe des ressources

Objectif : Avoir une gestion éco-responsable de la commune

## **ORIENTATION 4 :**

# **FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LA SOLIDARITE**

Objectif n°1 : Soutenir les actions de solidarité en direction des publics fragiles

Objectif n°2 : Répondre aux besoins des personnes âgées et de la jeunesse

Objectif n°3 : Dynamiser la vie locale

Objectif n°4 : Informer les Meyrarguais sur les bonnes pratiques environnementales



## ACTION N°35

Intitulé de l'action : **Organiser des activités intergénérationnelles**

Date de démarrage de l'action : septembre 2013

Date de fin de l'action :

### Description de l'action :

Pour France Bénévolat, développer l'intergénérationnel est une manière de développer le bénévolat. Avec un credo : insuffler le 'Vivre ensemble' dans la société. - La coupure entre les générations est plus forte en France que dans d'autres pays européens. L'engagement solidaire intergénérationnel réduit cette coupure entre les âges. C'est pour cette raison que France Bénévolat a créé le programme d'action Solidâges 21 dont le but est de faciliter les relations en faveur de l'intergénérationnel. - Le programme Solidâges21 a pu voir le jour grâce au soutien de ses mécènes et aux contributions de ses partenaires opérationnels, qui partagent avec France Bénévolat la même vision de l'enjeu que représente l'intergénérationnel.

Pour cela différentes activités : mise en place d'un observatoire, réalisation d'un film de témoignages. - - C'est donc un projet qui entend soutenir l'intergénérationnel, lutter contre la fracture qui peut exister entre jeunes et seniors. La commune met en relation ses associations et Solidage. - Soutien et valorisation des initiatives associatives, il s'agit de motiver différentes associations de la commune à travailler ensemble pour réfléchir à des actions en faveur de l'intergénérationnel, au rapprochement entre les âges. Les encourager dans leur démarche en leur inspirant des idées originales qui feront naître de nouvelles initiatives.

L'idée est que ces associations travaillent main dans la main, mais dans le cadre de leurs activités « habituelles », pour lesquelles elles sont financées « par ailleurs ». Si on prend l'exemple d'une troupe de théâtre qui irait jouer dans un foyer, ou monterait une pièce avec des jeunes et des seniors, il n'y a pas de dépenses supplémentaires qui viennent s'ajouter à ce que dépense l'association en temps normal. L'organisation d'un spectacle est l'occasion de se connaître et de se faire connaître. L'objectif est d'offrir à chacun la possibilité de se réaliser, de s'épanouir au sein d'une activité sportive ou culturelle, grâce aux prestations conviviales et de qualité offertes par les associations et pour cela :

- Repérer, décrire et valoriser les actions associatives intergénérationnelles d'un quartier.
- Rapprocher les jeunes et seniors afin qu'ils travaillent ensemble à raconter l'histoire d'un quartier aux nouveaux arrivant par exemple. Avec l'association locale des jardins partagés organiser de beaux moments d'échanges entre générations, afin de mieux connaître la nature et transmettre un savoir.
- Solliciter les anciens pour les enfants de l'école ou du centre aéré lors de la mise en place de la semaine des cinq jours, et proposer d'animer des ateliers de contes, de cuisine, ou de création manuelles, de couture, de tricot, de pâtisserie...
- Encourager les professeurs des écoles à intégrer des actions avec les anciens lors de l'élaboration de leur projet pédagogique.
- Les inciter à solliciter l'aide des anciens pour l'accompagnement des enfants lors de sorties culturelles ou sportives.
- Associer le conseil municipal des jeunes à toutes les commémorations de la commune.
- Organiser des échanges avec les anciens dans le cadre de la mise en place de l'accueil jeune pour qu'ils s'investissent par exemple dans le réfection du local.
- Mettre en place une rencontre mensuelle avec les jeunes dans ce cadre pour une aide ponctuelle, de conseil, pour l'élaboration d'un cv par exemple ou accompagnement à un rendez vous. - - Fréquences des ateliers dans chaque domaine, par exemple 2014 sera l'année de l'échange avec les écoles, (nouveaux rythmes scolaires) avec une fréquence à la semaine. - Cinq personnes pourront y participer cela représente une personne par classe de maternelle. - Pour le primaire c'est neuf classes. Donc neuf personnes dans le meilleur des cas ou une personne pour un groupe de deux classes. - - Pour le centre aéré cela peut être lors des vacances scolaires.

**En quoi l'action contribue-t 'elle au Développement Durable ?**

**En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

**En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

**En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

Développer les services à la population - Lutter contre l'exclusion des anciens

**En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

Favoriser la solidarité et les échanges entre les générations pour partager et s'entraider .

**En matière de production et de consommation responsables ? :**

Acteurs : Marie Isabelle VERDU ; Laurent CAMMILLERI

Coût de l'action : 850 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 850 € TTC

Objectifs de l'action :

Favoriser les activités intergénérationnelles en associant le foyer des anciens et en rapprochant les générations. Ecoles, centre de loisirs, accueil des jeunes.

Indicateurs d'efficacité : Nombre et qualité des rencontres organisées

Finalités :

- L'épanouissement de tous les etres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Favoriser la participation citoyenne et la solidarité

Objectif : Soutenir les actions de solidarité en direction des publics fragiles

## ACTION N°36

Intitulé de l'action : **Monter un projet pédagogique et éducatif point jeune**

Date de démarrage de l'action : septembre 2013

Date de fin de l'action :

### Description de l'action :

Le contexte aujourd'hui est qu'il manque de lieu où peuvent se rencontrer les jeunes pour échanger entre eux. Le Conseil Municipal des Jeunes a validé ce constat. La commune dispose de plusieurs locaux (sur le plateau de la Plaine, ou les locaux de l'actuelle médiathèque qui est appelée à déménager) qui pourraient servir de lieu de rencontre à condition qu'il y ait en parallèle la présence d'un animateur.

Les moyens sont multiples avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales, de la jeunesse et des sports, le Conseil Général, et d'autres sponsors éventuellement.

L'appel à des professionnels de la jeunesse est nécessaire ainsi que le retour des autres communes qui ont déjà mis en place ce type de dispositif.

L'objectif de cette action est de :

- Mettre en place des ateliers pédagogiques et thématiques
- Motiver les jeunes et les aider pour organiser des sorties
- Développer un comportement éco responsable ...

Il est nécessaire d'identifier le besoin en animateur . L'accueil jeunes sera ouvert à différents moments de la semaine et de la journée ainsi que les fins de semaines. Un éducateur encadrera ces ouvertures, et un nombre d'au moins 12 jeunes est indispensable pour démarrer et obtenir de la Caisse d'Allocations Familiales un agrément et des subventions.

Des sorties, organisation de concerts, ou autre activités seront portées par les jeunes dans une fréquence mensuelle ou trimestrielle et une manifestation annuelle, fête de la jeunesse par exemple, pourra se mettre en place.

D'autres échanges seront possibles avec les anciens dans un cadre peut-être plus ponctuel comme l'aide à la rédaction ou tout autre forme d'aide.

Intégrer les anciens dans le montage d'un projet annuel, pour les conseils par exemple, ou pour une aide technique sera favorisée et encouragée.

Un bilan sera fait chaque année et un suivi de la fréquentation sera obligatoire avec un compte de résultat destiné à la caisse d'Allocations Familiales. -

## En quoi l'action contribue-t 'elle au Développement Durable ?

**En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

**En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

Des ateliers pédagogiques, de prévention, d'information pourront y avoir toute leur place. - Une utilisation de matériel écologique .

**En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

Les jeunes seront encadrés et motivés pour créer des actions. concerts, sorties, épanouissement personnel .

**En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

Cet espace favorisera la mixité sociale et surtout autour de projets sportifs et culturels .

**En matière de production et de consommation responsables ? :**

Par le comportement des encadrants et la sensibilisation à une consommation responsable. - Inciter les jeunes à entretenir et réparer plutôt que de consommer aveuglément. - Donner l'exemple.

Acteurs : Marie Isabelle VERDU ; Laurent CAMMILLERI

Coût de l'action : 30000 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 30000 € TTC

Objectifs de l'action :

Créer un accueil jeunes, encadré, mettre en oeuvre des actions ciblées jeunesse et réaliser des projets culturels sportifs

Indicateurs d'efficacité : Nombre de jeunes participants et bénéficiaires de ce projet éducatif et pédagogique

Finalités :

- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les etres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Favoriser la participation citoyenne et la solidarité

Objectif : Répondre aux besoins des personnes âgées et de la jeunesse

## ACTION N°37

Intitulé de l'action : **Poursuivre les ateliers de préventions pour les personnes âgées**

Date de démarrage de l'action : avril 2012

Date de fin de l'action : pluriannuelle

### Description de l'action :

Rien n'est fait pour aider les Anciens à mieux vieillir. Dans le but de sensibiliser les retraités aux comportements de vie bénéfiques au 'bien vieillir', nous mettons en place des actions collectives de prévention en partenariat avec la CARSAT. Destinées aux retraités fragilisés mais toujours autonomes, ces actions se déroulent notamment sous la forme d'ateliers complémentaires qui s'inscrivent dans une logique de parcours de prévention.

Les thématiques abordées permettent aux Retraités d'acquérir les bons réflexes en termes de sommeil, mémoire, mobilité, nutrition, prévention des chutes, activité physique.

### Les moyens utilisés:

- Une salle, avec une source de lumière naturelle, avec - tables et chaises.
- Matériel : un écran blanc (ou mur) et idéalement un vidéo - projecteur.
- Organisation à mettre en place : recrutement local des Retraités.

## En quoi l'action contribue-t 'elle au Développement Durable ?

**En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

**En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

**En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

Reprise en main de ses propres ressorts vitaux pour gagner et garder son indépendance le plus longtemps possible et ainsi forcer le respect des Autres et de soi

**En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

Aplanir les fossés idéologiques, physiques et psychologique entre les populations des Anciens concernées et les Jeunes qui vont le devenir

**En matière de production et de consommation responsables ? :**

Acteurs : Andrée LALAUZE ; Affaires Sociales et Emploi

Coût de l'action : 0 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 0 € TTC

Objectifs de l'action :

Les thématiques abordées permettent aux retraités d'acquérir les bons réflexes au cours d'ateliers thématiques :sommeil, mémoire, mobilité, nutrition, prévention des chutes, activité physique.

Indicateurs d'efficacité : Nombre d'ateliers prévention conduits et nombre de bénéficiaires - Tests évaluation des acquis à chaque Atelier pour chacun des retraités inscrits a chaque atelier

Finalités :

- L'épanouissement de tous les etres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Favoriser la participation citoyenne et la solidarité

Objectif : Répondre aux besoins des personnes âgées et de la jeunesse

## ACTION N°38

Intitulé de l'action : **Poursuivre les manifestations éco-responsables**

Date de démarrage de l'action : septembre 2012

Date de fin de l'action : permanent

### Description de l'action :

La Commune de Meyrargues organise et/ou soutien l'organisation de manifestations culturelles, festivals de contes, vallée des spectacles, hommage à Joseph d'Arbaud, concerts. - Ces événements culturels sont très appréciés des Meyrarguais.

L'enjeu aujourd'hui est de pouvoir :

- poursuivre, renforcer voir proposer de nouvelles actions dans le champ de la culture mais aussi de l'environnement ou du sport;
- rendre ces événements écoresponsables, notamment par un travail de concertation avec les associations; certaines pouvant être le vecteur d'informations sur l'écoresponsabilité des manifestations à l'attention de tous.

Il est proposé dans un premier temps :

- d'analyser sous l'angle de l'écoresponsabilité, les événements organisés par la Mairie,
- en parallèle, de solliciter les associations sur les démarches écoresponsables qu'elles conduisent aujourd'hui dans le cadre de leurs activités et des événements qu'elles organisent;

La Mairie de Meyrargues s'est portée volontaire à la mise en place par la Communauté du Pays d'Aix d'un appui à l'organisation dans les communes. Il est ainsi proposé que la commune de Meyrargues bénéficie d'une assistance technique de 3 jours dont le contenu concerne la formation interne des agents les plus concernés dans la mise en place de manifestations, aide à la réalisation de bilan, aide à l'intégration d'objectifs de développement durable.

Dans un deuxième temps, une campagne de sensibilisation à l'écoresponsabilité sera conduite au travers de documents de sensibilisation (articles BIM, fascicule écoresponsabilité, lien vers les acteurs moteurs de ces démarches, tels que l'ARCADE, ...) auprès des services de la Mairie et des associations.

Dans un troisième temps, la Mairie pourra proposer en fonction de l'évolution de son budget, soit une réduction de la subvention aux associations qui n'engagent pas de démarches dans ce sens, soit une majoration en fonction du degré d'implication de l'association dans ces démarches.

Ce travail demande plusieurs étapes s'articulant autour du diagnostic de l'existant, des potentiels, de la sensibilisation des acteurs et des mesures à prendre pour inciter à développer l'écoresponsabilité. Il s'agit donc d'un travail à moyen et long terme.

## En quoi l'action contribue-t 'elle au Développement Durable ?

**En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

**En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

Tri des déchets / limitation des déchets / choix de matériaux bio / lutte contre les pollutions

**En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

Communication sur l'éco responsabilité / partage de la connaissance et des informations

**En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

**En matière de production et de consommation responsables ? :**

Inclure des clauses de développement durable dans la commande publique inhérente à l'organisation des manifestations

Acteurs : Olivier MOENARD ; David GRAVEL

Coût de l'action : 1000 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 1000 € TTC

Objectifs de l'action :

Rendre tous les événements organisés sur la Commune éco-responsables et promouvoir le développement d'événements éco-responsables.

Indicateurs d'efficacité : Nombre de manifestations éco-conçues

Finalités :

- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Favoriser la participation citoyenne et la solidarité

Objectif : Dynamiser la vie locale

## ACTION N°39

Intitulé de l'action : Améliorer les services aux associations

Date de démarrage de l'action : septembre 2013

Date de fin de l'action : permanent

### Description de l'action :

Dans le cadre de la concertation pour la mise en place d'un agenda 21 à Meyrargues, il a été demandé de créer une maison des associations, ce qui n'est pas réalisable à court ou moyen terme. Aussi, cette action a été requalifiée en 'Améliorer les services aux associations', afin de répondre à leur demande tout en maintenant un équilibre budgétaire pour la Commune.

Aujourd'hui, plusieurs outils permettent de valoriser le tissu associatif de la Commune :

- l'annuaire des associations sur le site de la Mairie
- le forum des associations début septembre chaque année
- les informations sur l'actualité des associations sur la Commune via un panneau lumineux d'information.

Ces outils semblent incomplets puisque certaines associations ont exprimé le souhait d'une maison des associations.

Afin de concrétiser cette action, il est nécessaire de comprendre les besoins précis du tissu associatif à travers cette demande. -S'agit-il seulement d'une demande d'un lieu physique lisible, commun et fédérateur à toutes les associations sur la Commune? D'un local spécifique dédié pour des affichages permanents ? De salles de réunions dédiées ? D'autres moyens logistiques tels qu'un vidéoprojecteur, photocopieuse, contrat spécifique avec imprimeur,...?

Afin d'éclaircir les enjeux et les objectifs, il est proposé de :

- réunir à l'automne 2013 les associations et la Mairie pour faire l'état des lieux de leurs besoins
- mettre en cohérence les besoins
- définir avec elles les priorités au regard des moyens de la collectivité
- mettre en place un calendrier d'actions sur le moyen terme pour répondre à leurs besoins.

Pour cette action, dans un premier temps, le Budget Prévisionnel concerne essentiellement l'organisation d'un petit apéritif après la réunion pour favoriser les échanges avec les associations présentes. Le budget devra être revu une fois que les actions précises à conduire seront clarifiées. -

## **En quoi l'action contribue-t 'elle au Développement Durable ?**

### **En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

Mutualiser les services aux associations sans pour autant ériger un nouveau bâtiment permet de réduire l'impact carbone; par ailleurs, cela évite l'utilisation de la voiture pour aller effectuer certaines démarches qui se font souvent aujourd'hui à l'extérieur de la commune (copies, location de matériel,...)

### **En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

Impact indirect car permet de diminuer les besoins matériels individuels des associations par la mutualisation

### **En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

Répond à un besoin prégnant du tissu associatif meyrarguais, tissu qui dynamise la vie communale et permet aux citoyens d'avoir accès à des activités dans une logique de proximité

### **En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

Permet de répondre à des besoins d'accès à certains services (loisirs, sport, culture, éveil,...) écoute des demandes des citoyens meyrarguais

### **En matière de production et de consommation responsables ? :**

Réduction des trajets voiture, accès de proximité privilégiés, mutualisation des services donc économie d'échelle et réduction de la quantité des équipements

Acteurs : Fabrice POUSSARDIN ; Olivier MOENARD

Coût de l'action : 0 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 0 € TTC

Objectifs de l'action :

Favoriser les liens entre associations et améliorer les services aux associations

Indicateurs d'efficacité : Nombre de réunions avec la mairie et les associations

Finalités :

- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les etres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Favoriser la participation citoyenne et la solidarité

Objectif : Dynamiser la vie locale

## ACTION N°40

Intitulé de l'action : **Informers les Meyrarguais sur l'environnement et le développement durable**

Date de démarrage de l'action : septembre 2013

Date de fin de l'action : permanent

### Description de l'action :

Si le Bulletin d'Information Municipal constitue un outil de communication important pour les Meyrarguais, de nombreuses informations sont à renforcer, notamment la sensibilisation des citoyens dans le domaine de l'environnement.

Pour impliquer les Meyrarguais dans la connaissance de l'environnement de la Commune, il est proposé :

- 1/ d'utiliser le BIM pour réaliser des campagnes d'information régulières sur les éco-gestes et notamment :
  - communiquer sur la thermographie infrarouge (mise à disposition sur le site de la ville),
  - informer le public sur l'assainissement non collectif, sur les actions communales en relation avec l'énergie et l'eau, de sensibiliser à la propreté, de communiquer sur les consignes de débroussaillage (message d'attente téléphonique par exemple)
  - informer sur le coût des déchets triés et non triés (en liaison avec le coût de la taxe des ordures ménagères)
- 2/ de recenser les expériences existantes sur la commune en matière d'environnement et de les valoriser notamment dans le BIM
- 3/ de s'appuyer sur le tissu associatif local intervenant sur l'environnement pour être partenaire de la sensibilisation sur le sujet
- 4/ de s'appuyer sur le tissu associatif hors champ environnement pour être le vecteur de sensibilisation des adhérents sur les enjeux environnementaux.
- 5/ d'assurer le conseil aux particuliers par des permanences du CPIE Espace Info Energie -

## **En quoi l'action contribue-t 'elle au Développement Durable ?**

### **En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

Une meilleure sensibilisation du public aura une incidence sur le patrimoine naturel et la protection des ressources naturelles

### **En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

### **En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

Accès à une éducation à l'environnement

### **En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

Favorise les échanges entre les habitants

### **En matière de production et de consommation responsables ? :**

Modification des modes de comportement et de consommation

Acteurs : Sandra THOMANN ; Delphine BALLESTER

Coût de l'action : 0 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 0 € TTC

### Objectifs de l'action :

Faire de Meyrargues et ses citoyens une Commune où l'on a conscience de l'importance du respect et de la préservation de l'environnement.

Indicateurs d'efficacité : Création d'une rubrique dédiée dans le BIM

### Finalités :

- L'épanouissement de tous les etres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Favoriser la participation citoyenne et la solidarité

Objectif : Informer les Meyrarguais sur les bonnes pratiques environnementales

## ACTION N°41

Intitulé de l'action : **Réaliser un programme annuel de sensibilisation sur l'environnement pour les jeunes Meyrarguais**

Date de démarrage de l'action : septembre 2010

Date de fin de l'action : pluriannuelle

### Description de l'action :

Avant la mise en place de la nouvelle municipalité, aucune action n'était conduite en faveur de la sensibilisation des plus jeunes à la gestion des déchets et plus largement à l'environnement.

Avec la mise en place de la CEDEC, dont un membre est enseignant à l'école primaire, des jardins potagers ont pu être créés au sein des écoles et des jardins partagés sur la Commune, et des actions de sensibilisation à la gestion des déchets ont été mises en place.

L'école élémentaire participe à un programme lancé par la CPA 'apprendre pour agir' sur les thèmes de l'agriculture, de l'air et des déchets.

Aujourd'hui, l'objectif est de :

- mettre en place un projet d'éco-école à conduire sur 5 ans, en lien avec l'école;
- de créer des manifestations et expositions autour de thèmes environnementaux en lien avec les jeunes
- de mettre en place des affiches destinées au jeunes publics sur les économies d'eau et d'énergie
- de réaliser un guide des éco-gestes
- de relancer l'action 'Nettoyons nos collines' avec les écoles
- de conduire des animations scolaires et animation pour éviter le gaspillage au restaurant scolaire par exemple.

Lors de l'organisation de ces évènements, des évaluations qualitatives et quantitatives seront conduites afin d'opérer par la suite à des choix de maintien, suppression ou développement d'évènements.

## En quoi l'action contribue-t 'elle au Développement Durable ?

### **En matière de lutte contre le changement climatique ? :**

Sensibiliser les plus jeunes à la maîtrise de la demande en énergie par la vigilance sur l'utilisation de l'énergie, ainsi que sur les énergies renouvelables permet une prise de conscience bénéfique pour la réduction de l'émission des Gaz à Effete de Serre

### **En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :**

Sensibiliser les jeunes dès le plus jeune âge permet de modifier les comportements en faveur d'actions responsables qui permettent de diminuer l'impact sur le milieu par la réduction des polluants dans le milieu naturel et par la réalisation d'économies à la source.

### **En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :**

Réduction des polluants et déchets sauvages, meilleure prise en compte et respect de l'environnement, sensibilisation au respect d'autrui.

### **En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :**

Permet de créer une dynamique collective autour d'un projet inscrit dans le territoire communal, le message véhiculé ensuite par les enfants permet un meilleur impact sur la population.

### **En matière de production et de consommation responsables ? :**

Sensibiliser les plus jeunes aux polluants, aux consommations de ressources fossiles permet souvent de modifier leur comportement et d'en faire des acteurs écoresponsables.

Acteurs : Sandrine HALBEDEL ; Olivier MOENARD

Coût de l'action : 3000 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 3000 € TTC

### Objectifs de l'action :

Faire prendre conscience de la nécessité de gérer l'environnement dès le plus jeune âge.

Indicateurs d'efficacité : Nombre de manifestations réalisées

### Finalités :

- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les etres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Favoriser la participation citoyenne et la solidarité

Objectif : Informer les Meyrarguais sur les bonnes pratiques environnementales

## ACTION N°42

Intitulé de l'action : **Valoriser les bonnes pratiques environnementales de l'agriculture locale**

Date de démarrage de l'action : septembre 2013

Date de fin de l'action : pluriannuelle

### Description de l'action :

Bien que Meyrargues soit une commune périurbaine, l'agriculture y est encore très présente. Le Plan Local d'Urbanisme viendra renforcer la protection des espaces agricoles.

Le secteur de la Plaine de la Durance possède des terres agricoles d'excellence (1000 hectares soit 1/ 3 du territoire communal) irriguées en partie par des canaux. Plus au sud, les massifs et coteaux abritent de modestes activités sylvo pastorales.

Sept exploitants agricoles sont recensés en 2008 et la Surface Agricole Utilisée est en progression (+ 130 hectares en 12 ans). Les exploitations produisent essentiellement des céréales et du vin AOC.

Peu d' agriculteurs se sont engagés dans des démarches de performances environnementales de leurs installations (limitation des consommations d'énergie et d'eau, préservation de la biodiversité, fumier de compostage...) et de conversion à l'agriculture biologique (limitation des intrants).

Ces démarches sont peu connues du public et mériteraient une meilleure visibilité, vis à vis des habitants et pour fédérer les efforts des professionnels de la commune.

Des visites des exploitations pourraient être organisées : pour les élus et les agents communaux, pour les scolaires, pour le public...

Un article spécifique dans le BIM pourrait être programmé, une page du site consacrée. La valorisation des bonnes pratiques existantes pourraient avoir un effet incitatif sur les autres agriculteurs.

## En quoi l'action contribue-t-elle au Développement Durable ?

### En matière de lutte contre le changement climatique ? :

Incidence sur les ressources naturelles

### En matière de préservation des ressources et de la biodiversité ? :

L'encouragement à une agriculture raisonnée voire biologique permettra de préserver les ressources en eau et la biodiversité, de lutter contre les pollutions des milieux.

### En matière d'accès à une bonne qualité de vie ? :

Disposer d'une agriculture de qualité et de proximité est un facteur de bonne qualité de vie.

### En matière de cohésion sociale et de solidarité ? :

Encourager une l'agriculture locale contribue à la cohésion sociale.

### En matière de production et de consommation responsables ? :

Encourager l'agriculture locale contribue à développer une production responsable.

Acteurs : Gilles DURAND ; David GRAVEL

Coût de l'action : 0 € TTC

Coût de l'action pour la commune: 0 € TTC

### Objectifs de l'action :

Valoriser l'agriculture locale.

Indicateurs d'efficacité : Nombre de visites réalisées

### Finalités :

- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Domaine : Solidarité et coopération décentralisée

Orientation : Favoriser la participation citoyenne et la solidarité

Objectif : Informer les Meyrarguais sur les bonnes pratiques environnementales